

CARRIERE DE COMBEAUFONTAINE (70) LIEU-DIT « AU POIRIER FRIAND »

- Demande d'ouverture d'une carrière à ciel ouvert pour la production de granulats (Rubrique 2510)
- Broyage, concassage, criblage de produits minéraux naturels ou artificiels (Rubrique 2515)
- Station de transit de produits minéraux inertes non dangereux (Rubrique 2517)

PIECE N°8 – CAPACITES TECHNIQUES ET FINANCIERES



Ce dossier a été réalisé par :

Sciences Environnement

Agence de Besançon
6, Boulevard Diderot
25000 BESANCON
Tél. 03.81.53.02.60



Sciences Environnement

Pour le compte de :

SAS POISSENOT TP

26 Route de Theuley,
70120 GRANDECOURT
Tél. 03.84.92.00.26



CAPACITES FINANCIERES

L'entreprise POISSENOT est née le 1er décembre 1979 à l'initiative Patrick POISSENOT aidé de son épouse Christine. D'abord spécialisée dans les Travaux Publics, avec des prestations de terrassements de plateforme pour des particuliers, des agriculteurs et des industriels, elle s'est très vite diversifiée en développant ses activités. Elle intervient dans des domaines divers comme la création et la réfection de réseaux humides et secs, l'assainissement collectif ou autonome, l'aménagement extérieur, voirie, bordures, pavages.

En 1990, l'entreprise ouvre sa propre carrière située à Vauconcourt (70). Depuis, elle s'est développée pour pouvoir fournir tous les types de granulats fréquemment utilisés sur les chantiers de VRD.

Au 1er janvier 2017, l'entreprise se transforme en SAS familiale (avec ses 3 enfants), la SAS POISSENOT TP. Le personnel restant le même.

Aujourd'hui, l'entreprise a déménagé dans ses nouveaux locaux route de Theuley (bâtiment neuf de 1200 m²).

La société POISSENOT TP est une Société par Actions Simplifiée (SAS) en activité depuis 8 ans. Elle est spécialisée dans les travaux publics et l'exploitation de carrière.

La société POISSENOT TP possède un capital social de 100 000 €. Elle possède des capacités financières stables et les 3 trois derniers bilans sont disponibles ci-dessous :

① BILAN - ACTIF

Exercice clos le 31/12/2021

Néant ☐

		Brut ①	Amort. provisions ②	Net31/12/2021 ③	Net 31/12/2020 ④
Capital souscrit non appelé	I AA				
Frais d'établissement	AB	7 176	AC 7 176		940
Frais de développement	CX		CQ		
Concessions, brevets et droits similaires	AF		AG		
Fonds commercial (1)	AH		AI		
Autres immobilisations incorporelles	AJ		AK		
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL		AM		
Terrains	AN		AO		
Constructions	AP	21 160	AQ 10 465	10 695	13 021
Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	622 130	AS 251 670	370 460	320 039
Autres immobilisations corporelles	AT	87 576	AU 58 036	29 541	43 945
Immobilisations en cours	AV		AW		
Avances et acomptes (2)	AX		AY		
Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence (2)	CS		CT		
Autres participations (2)	CU		CV		
Créances rattachées à des participations (2)	BB		BC		
Autres titres immobilisés (2)	BD	511	BE	511	506
Prêts (2)	BF		BG		
Autres immobilisations financières (2)	BH		BI		
TOTAL II	BJ	738 553	BK 327 347	411 206	378 450
Matières premières, approvisionnements	BL	32 930	BM	32 930	38 556
En cours de production : - de biens	BN		BO		
- de services	BP		BQ		
Produits intermédiaires et finis	BR		BS		
Marchandises	BT		BU		
Avances et acomptes sur commandes	BV		BW		2 300
Clients et comptes rattachés (3)	BX	112 422	BY	112 422	171 349
Autres créances (3)	BZ	23 628	CA	23 628	63 508
Capital souscrit appelé, non versé	CB		CC		
V.M.P. (dont actions propres)	CD		CE		
Disponibilités	CF	473 952	CG	473 952	270 414
Charges constatées d'avance (3)	CH	2 055	CI	2 055	1 408
TOTAL III	CJ	644 987	CK	644 987	547 535
Frais d'émission d'emprunts à étaler	IV CW				
Primes de remboursement des obligations	V CM				
Ecart de conversion actif	VI CN				
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV + V + VI)	CO	1 383 540	IA 327 347	1 056 193	925 985
(1) Droit au bail		(2) A moins d'1 an	CP	(3) A plus d'1 an	CR
Clause de réserve de propriété : Immobilisations		Stocks		Créances	

② BILAN - PASSIF avant répartition

Exercice clos le 31/12/2021

Néant ☐

			Net	31/12/2021	Net	31/12/2020
Capital social ou individuel (1)	(dont versé)	100 000	DA	100 000		100 000
Primes d'émission, de fusion, d'apport			DB			
Écarts de réévaluation (2)	(dont écart d'équivalence)	EK	DC			
Réserve légale (3)			DD	10 000		10 000
Réserves statutaires ou contractuelles			DE			
Réserves réglementées (3)	(dont rés. spéciale provision pour fluctuation cours)	B1	DF			
Autres réserves	(dont relat. achat oeuvres orig. artistes vivants)	EJ	DG	182 625		141 451
Report à nouveau			DH			
Résultat de l'exercice (bénéfice ou perte)			DI	85 191		41 174
Subventions d'investissement			DJ	6 084		
Provisions réglementées			DK			
TOTAL I			DL	383 900		292 625
Produit des émissions de titres participatifs			DM			
Avances conditionnées			DN			
TOTAL II			DO			
Provisions pour risques			DP			
Provisions pour charges			DQ			
TOTAL III			DR			
Emprunts obligataires convertibles			DS			
Autres emprunts obligataires			DT			
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)			DU	277 946		263 794
Emprunts et dettes financières divers	(dont emprunts participatifs)	EI	DV	3 000		3 000
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			DW	3 000		3 600
Dettes fournisseurs et comptes rattachés			DX	251 828		274 803
Dettes fiscales et sociales			DY	136 520		86 678
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			DZ			
Autres dettes			EA			1 484
Produits constatés d'avance (4)			EB			
TOTAL IV			EC	672 294		633 360
Écarts de conversion passif			V	ED		
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV + V)			EE	1 056 193		925 985

Renvois :			
(1) Écart de réévaluation incorporé au capital	1B		
(2) Dont réserve spéciale de réévaluation (1959)	1C		
(2) Dont écart de réévaluation libre	1D		
(2) Dont réserve de réévaluation (1976)	1E		
(3) Dont réserve réglementée des plus-values à long terme	EF		
(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	489 186	447 570
(5) Dont concours bancaires courants, soldes créditeurs de banques et CCP	EH		

① BILAN - ACTIF

Exercice clos le 31/12/2022

Néant ☐

		Brut ①	Amort. provisions ②	Net31/12/2022 ③	Net 31/12/2021 ④
Capital souscrit non appelé	I AA				
Frais d'établissement	AB		AC		
Frais de développement	CX		CQ		
Concessions, brevets et droits similaires	AF	1 200	AG	1 200	
Fonds commercial (1)	AH	.	AI		
Autres immobilisations incorporelles	AJ		AK		
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL		AM		
Terrains	AN	47 856	AO	40 285	7 571
Constructions	AP	212 262	AQ	193 604	18 658
Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	897 340	AS	891 139	6 201
Autres immobilisations corporelles	AT	637 168	AU	631 595	5 573
Immobilisations en cours	AV		AW		
Avances et acomptes (2)	AX		AY		
Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence (2)	CS		CT		
Autres participations (2)	CU		CV		
Créances rattachées à des participations (2)	BB		BC		
Autres titres immobilisés (2)	BD	143	BE	143	143
Prêts (2)	BF		BG		
Autres immobilisations financières (2)	BH	214	BI	214	214
TOTAL II	BJ	1 796 183	BK	1 757 823	38 360
Matières premières, approvisionnements	BL		BM		
En cours de production :	BN		BO		
- de biens	BP		BQ		
- de services	BR		BS		
Produits intermédiaires et finis	BT		BU		
Marchandises	BV		BW		
Avances et acomptes sur commandes	BX	14 404	BY	14 404	76 348
Clients et comptes rattachés (3)	BZ	1 899	CA	1 899	3 839
Autres créances (3)	CB		CC		
Capital souscrit appelé, non versé	CD		CE		
V.M.P. (dont actions propres)	CF	139 079	CG	139 079	26 922
Disponibilités	CH		CI		
Charges constatées d'avance (3)	CJ	155 382	CK	155 382	107 109
TOTAL III	CJ	155 382	CK	155 382	107 109
Frais d'émission d'emprunts à étaler	IV CW				
Primes de remboursement des obligations	V CM				
Ecart de conversion actif	VI CN				
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV + V + VI)	CO	1 951 565	IA	1 757 823	193 742
(1) Droit au bail		(2) A moins d'1 an	CP	(3) A plus d'1 an	CR
Clause de réserve de propriété : Immobilisations		Stocks		Créances	

② BILAN - PASSIF avant répartition

Exercice clos le 31/12/2022

Néant ☐

		Net	31/12/2022	Net	31/12/2021
Capital social ou individuel (1)	(dont versé)	154 770	DA	154 770	150 642
Primes d'émission, de fusion, d'apport			DB		
Écarts de réévaluation (2)	(dont écart d'équivalence) EK		DC		
Réserve légale (3)			DD		
Réserves statutaires ou contractuelles			DE		
Réserves réglementées (3) (dont rés. spéciale provision pour fluctuation cours)	B1		DF		
Autres réserves (dont relat. achat oeuvres orig. artistes vivants)	EJ		DG		
Report à nouveau			DH		
Résultat de l'exercice (bénéfice ou perte)			DI	18 672	4 129
Subventions d'investissement			DJ		
Provisions réglementées			DK		
TOTAL I			DL	173 442	154 770
Produit des émissions de titres participatifs			DM		
Avances conditionnées			DN		
TOTAL II			DO		
Provisions pour risques			DP		
Provisions pour charges			DQ		
TOTAL III			DR		
Emprunts obligataires convertibles			DS		
Autres emprunts obligataires			DT		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)			DU	135	135
Emprunts et dettes financières divers (dont emprunts participatifs)	EI		DV		
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			DW		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés			DX	12 354	7 564
Dettes fiscales et sociales			DY	5 208	12 725
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			DZ		
Autres dettes			EA	2 603	5 285
Produits constatés d'avance (4)			EB		
TOTAL IV			EC	20 299	25 708
Écarts de conversion passif			V ED		
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV + V)			EE	193 742	180 479

Renvois :

(1) Écart de réévaluation incorporé au capital	1B		
(2) Dont réserve spéciale de réévaluation (1959)	1C		
(2) Dont écart de réévaluation libre	1D		
(2) Dont réserve de réévaluation (1976)	1E		
(3) Dont réserve réglementée des plus-values à long terme	EF		
(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	20 299	25 708
(5) Dont concours bancaires courants, soldes créditeurs de banques et CCP	EH		

① BILAN - ACTIF

Exercice clos le 31/12/2023

Néant ☐

		Brut ①	Amort. provisions ②	Net31/12/2023 ③	Net 31/12/2022 ④
Capital souscrit non appelé	I AA				
Frais d'établissement	AB	7 176	AC 7 176		
Frais de développement	CX		CQ		
Concessions, brevets et droits similaires	AF	1 462	AG 1 328	134	70
Fonds commercial (1)	AH	211 301	AI	211 301	
Autres immobilisations incorporelles	AJ		AK		
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL		AM		
Terrains	AN	36 800	AO 3 446	33 354	
Constructions	AP	21 660	AQ 15 182	6 478	8 369
Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	1 061 691	AS 446 522	615 169	312 968
Autres immobilisations corporelles	AT	318 491	AU 105 875	212 617	42 613
Immobilisations en cours	AV		AW		
Avances et acomptes (2)	AX		AY		
Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence (2)	CS		CT		
Autres participations (2)	CU		CV		
Créances rattachées à des participations (2)	BB		BC		
Autres titres immobilisés (2)	BD	524	BE	524	515
Prêts (2)	BF		BG		
Autres immobilisations financières (2)	BH		BI		
TOTAL II	BJ	1 659 106	BK 579 529	1 079 577	364 536
Matières premières, approvisionnements	BL	57 102	BM	57 102	67 228
En cours de production : - de biens	BN		BO		
- de services	BP		BQ		
Produits intermédiaires et finis	BR		BS		
Marchandises	BT		BU		
Avances et acomptes sur commandes	BV	260	BW	260	1 076
Clients et comptes rattachés (3)	BX	529 827	BY 787	529 041	228 479
Autres créances (3)	BZ	140 730	CA	140 730	28 459
Capital souscrit appelé, non versé	CB		CC		
V.M.P. (dont actions propres)	CD		CE		
Disponibilités	CF	98 091	CG	98 091	415 337
Charges constatées d'avance (3)	CH	51 365	CI	51 365	2 671
TOTAL III	CJ	877 375	CK 787	876 588	743 249
Frais d'émission d'emprunts à étaler	IV CW				
Primes de remboursement des obligations	V CM				
Ecart de conversion actif	VI CN				
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV + V + VI)	CO	2 536 480	IA 580 315	1 956 165	1 107 785
(1) Droit au bail		(2) A moins d'1 an	CP	(3) A plus d'1 an	CR
Clause de réserve de propriété : Immobilisations		Stocks		Créances	

② BILAN - PASSIF avant répartition

Exercice clos le 31/12/2023

Néant ☐

			Net	31/12/2023	Net	31/12/2022
Capital social ou individuel (1)	(dont versé)	100 000	DA	100 000	100 000	
Primes d'émission, de fusion, d'apport			DB			
Écarts de réévaluation (2)	(dont écart d'équivalence) EK		DC			
Réserve légale (3)			DD	10 000	10 000	
Réserves statutaires ou contractuelles			DE			
Réserves réglementées (3) (dont rés. spéciale provision pour fluctuation cours)	B1		DF			
Autres réserves (dont relat. achat oeuvres orig. artistes vivants)	EJ		DG	297 927	267 816	
Report à nouveau			DH			
Résultat de l'exercice (bénéfice ou perte)			DI	-54 688	85 611	
Subventions d'investissement			DJ	3 524	4 804	
Provisions réglementées			DK			
TOTAL I			DL	356 763	468 231	
Produit des émissions de titres participatifs			DM			
Avances conditionnées			DN			
TOTAL II			DO			
Provisions pour risques			DP			
Provisions pour charges			DQ			
TOTAL III			DR			
Emprunts obligataires convertibles			DS			
Autres emprunts obligataires			DT			
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)			DU	704 293	221 224	
Emprunts et dettes financières divers (dont emprunts participatifs)	EI		DV	3 000	3 000	
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			DW		5 000	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés			DX	539 641	252 784	
Dettes fiscales et sociales			DY	202 285	157 546	
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			DZ			
Autres dettes			EA	150 184		
Produits constatés d'avance (4)			EB			
TOTAL IV			EC	1 599 403	639 554	
Écarts de conversion passif			V ED			
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV + V)			EE	1 956 165	1 107 785	

Renvois :			
(1) Écart de réévaluation incorporé au capital	1B		
(2) Dont réserve spéciale de réévaluation (1959)	1C		
(2) Dont écart de réévaluation libre	1D		
(2) Dont réserve de réévaluation (1976)	1E		
(3) Dont réserve réglementée des plus-values à long terme	EF		
(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	1 044 451	562 761
(5) Dont concours bancaires courants, soldes créditeurs de banques et CCP	EH		

CAPACITES TECHNIQUES

Futures installations utilisées sur le site de Combeaufontaine

- **CONCASSEUR MOBIL TERAX PEGSON 1412 TRACKPACTOR** : poids 48 tonnes, concasseur à percussion avec ouverture 1.4x0.8, équipé d'un moteur thermique de 317 KW ; usages : positionnement au front de taille pour concassage primaire de tir de mine (alimentation à l'aide d'une pelleteuse) ;
- **CRIBLE MOBIL TEREX FINLAY 693 SUPERTRACK** poids 35 tonnes : crible à tamis 1.5x6.8 interchangeable selon granulométrie souhaitée, équipé d'un moteur thermique 72 KW ; usages : positionnement en complément de concasseur pour calibrage du produit, ou utilisation seule du crible pour calibrage produit avec alimentation en direct.

Futurs engins utilisés sur le site de Combeaufontaine

- **CHARGEUSE VOLVO L120F** : équipée d'un peson (homologué et contrôlé annuellement) ; Poids 21 tonnes / 217 CV godet de 3.5 m³ ; usages : déstockage de la production, chargement des camions, et aménagement ponctuel du site).
- **TOMBEREAU VOLVO A25D** : poids à vide 20 Tonnes / charge utile : 25 tonnes / 300 CV ; usages : production alimentation concasseur et aménagement ponctuel du site
- **PELLETEUSE CASE A CHENILLE CX 210 D** : équipé de godets / 24 tonnes / 160 CV godet 1.2 m³ ; usages : production, alimentation concasseur et aménagement ponctuel du site ; équipée d'un BRH ; usage du BRH : calibrage de la roche extraite.

MATERIEL CARRIERE COMBEAUFONTAINE

CHARGEUSE VOLVO L120F : équipé d'un peson (homologué et contrôlé annuellement)

Poids 21 tonnes / 217 CV godet de 3.5 M3

Usage : déstockage de la production, chargement des camions, et aménagement ponctuel du site

TOMBEREAU VOLVO A25D : poids à vide 20 Tonnes / charge utile : 25 tonnes / 300 CV

Usage : production alimentation concasseur et aménagement ponctuel du site

PELLETEUSE CASE A CHENILLE CX 210 D : équipé de godets / 24 tonnes / 160 CV godet 1.2 m3

Usage : production, alimentation concasseur et aménagement ponctuel du site

Equipé d'un BRH

Usage du BRH : calibrage de la roche extraite

CONCASSEUR MOBIL TERAX PEGSON 1412 TRACKPACTOR : poids 48 tonnes, concasseur à percussion avec ouverture 1.4x0.8, équipé d'un moteur thermique de 317 KW

Usage : positionnement au front de taille pour concassage primaire de tir de mine (alimentation à l'aide d'une pelleteuse)

CRIBLE MOBIL TEREX FINLAY 693 SUPERTRACK poids 35 tonnes : crible à tamis 1.5x6.8 interchangeable selon granulométrie souhaitée, équipé d'un moteur thermique 72 KW

Usage : positionnement en complément de concasseur pour calibrage du produit, ou utilisation seule du crible pour calibrage produit avec alimentation en direct.

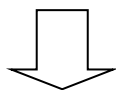
ANNEXES



26 route de Theuley
70120 GRANDECOURT
Tél : 03.84.92.00.26
Fax : 03.84.92.00.09
poissenot@poissenottp.fr

PERSONNEL SAS POISSENOT TP 2023/2024

POISSENOT BENOIT PDG Chef Entreprise DRH Conducteur Travaux Ancienneté 20 ans AIPR Encadrant	POISSENOT NATHALIE DG Chef entreprise DRH responsable administratif suivi chantier ancienneté 12 ans AIPR encadrant
---	--



POISSENOT BENOIT

Responsable Atelier
Permis SPL

Démolition terrassement
Niveleuse
AIPR opérateur
Ancienneté 20 ans

POISSENOT RENALD

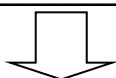
Responsable Carrière
permis PL

AIPR operateur
ancienneté 25 ans

POISSENOT NATHALIE

Responsable financier comptable
suivi chantier devis appel d'offre
Logistique Chantier

AIPR encadrant
ancienneté 15 ans



POISSENOT LAURENT

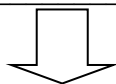
Chef Chantier Terrassement Vrd
Permis SPL
AIPR operateur
Ancienneté 30 ans

GOUX FREDERIC

chef Chantier terrassementVrd
permis SPL
AIPR operateur
ancienneté 25 ans

JACQUES CHRISTOPHE

chef chantier VRD
Permis PL
AIPR opérateur
ancienneté 20 ans



6 employés polyvalents VRD AIPR operateurs valides, permis EC,
Jules Goux (petit fils) Bac Pro TP – Titre Pro Conduc Engins, vient d'intégrer l'entreprise après 4 années d'apprentissage ;
2 apprentis BAC PRO TP en alternance (1an)
1 apprenti CAP canalisateur (2ans) en alternance
Plusieurs stagiaires BTP au cours de l'année
Tous les salariés sont en possession de la CARTE BTP //SST//CACES

SAS POISSENOT TP EFFECTIF 2024

POLE ADMINISTRATIF

- Gérant
- Etude devis chantiers
- Directrice Administratif et financier
- Comptabilité Gestion Personnel DRH
- Secretariat
- Etude Devis Appel D'offre
- Cabinet Expert-Comptable

Mr Poissenot Benoit
 Mr Poissenot Benoit/Nathalie
 Mme Poissenot Nathalie
 Mme Poissenot Nathalie
 Mme Poissenot Nathalie
 Mme Poissenot Nathalie
 IN EXTENSO

POLE TECHNIQUE

- Conducteur Travaux
- Chefs Chantiers Terrassements VRD
- Conducteurs Engins PL / SPL

Mr Poissenot Patrick
 Mr Poissenot Benoit
 Mr Poissenot Laurent
 Mr Goux Frederic
 Mr Jacques Christophe
 Mr Poissenot Benoit
 BEP mécanique TP Conducteur Engins spécialité
 Niveleuse, permis SPL
 Mr Poissenot Laurent
 Permis SPL
 Mr Goux Frederic
 BEP mécanique, permis SPL
 Mr Poissenot Rénald
 BEP mécanique conducteur engins permis PL
 Mr Jacques Christophe permis PL
 Mr Poissenot Laurent
 Mr Jacques Christophe
 Mr Goux Frederic
 Mr Poissenot Benoit
 Mr Poissenot Rénald permis PL
 Mr Poissenot Benoit permis SPL
 Mme Poissenot Nathalie suivi DOE plan
 récolement BAC ES, DUT Gestion Logistique
 Transports
 Mr Jacquemard Bryan BAC PRO TP
 Mr Goux Jules bac pro TP + Titre Pro conducTP
 Mr Poulnot Robyn Titre Pro conduc TP
 Mr Paul Gasse, formation conduc engins
 Mr Paul Bresson titre pro conduc engins
 Mr Damien Marchal titre pro conduc engins
 Mr Valentin Boffy – CAP canalisations

- Chef équipe VRD
- Chef équipe Terrassements voirie
- Responsable Carrière Vauconcourt
- Responsable Atelier Maintenance
- Responsable Logistique chantier
- Ouvrier polyvalent VRD
- Stagiaire /apprentis

AIPR

Liste des personnels bénéficiant d'une autorisation d'Intervention à Proximité des Réseaux

NOM	PRENOM	AIPR OBTENUE	DATE VALIDITE
POISSENOT	PATRICK	AIPR ENCADRANT EXPERIMENTE	28/02/2025
POISSENOT	CHRISTINE	AIPR ENCADRANT EXPERIMENTE	28/02/2025
POISSENOT	NATHALIE	AIPR ENCADRANT EXPERIMENTE	28/02/2025
GOUX	FREDERIC	AIPR OPERATEUR EXPERIMENTE	28/02/2025
JACQUES	CHRISTOPHE	AIPR OPERATEUR EXPERIMENTE	28/02/2025
POISSENOT	BENOIT	AIPR OPERATEUR EXPERIMENTE	28/02/2025
POISSENOT	LAURENT	AIPR OPERATEUR EXPERIMENTE	28/02/2025
POISSENOT	RENALD	AIPR OPERATEUR EXPERIMENTE	28/02/2025
JACQUEMARD	BRYAN	AIPR OPERATEUR EXPERIMENTE	28/02/2025
GOUX	JULES	AIPR OPERATEUR EXPERIMENTE	28/02/2025
POULNOT	ROBYN	AIPR OPERATEUR EXPERIMENTE	28/02/2025

SST

- Goux Jules 2023/2025
- Poulnot Robyn 2023/2025

CACES

- Bryan Jacquemard
- Jules Goux
- Robyn Poulnot

CACES R482 A engins compacts
CACES A / B1 / C1 / D / E
CACES A / B1 / C1 / D / E

Notre entreprise n'hésite pas, en cas de besoin, à faire appel à des intérimaires, CDD et stagiaires de la profession



Attestation de reconnaissance du Parcours RSE TP

La FNTF atteste que l'entreprise POISSENOT T.P. a fait l'objet le 02/07/2025 d'une évaluation dans le cadre du Parcours RSE TP conformément au référentiel établi et selon la méthodologie explicitée dans nos règles de fonctionnement disponibles sur notre site internet (fntp.fr). A ce titre, elle a obtenu le niveau de maturité Performant (61/100) pour l'ensemble des thématiques suivantes :

- Gouvernance
- Gestion contractuelle
- Gestion des ressources humaines
- Environnement
- Ancrage local

La Fédération confirme que cette reconnaissance est valable 3 ans.

Jean-Christophe ANGENAULT
Président du Comité des parties prenantes du Parcours RSE TP

À PROPOS DE LA FNTF

La Fédération Nationale des Travaux Publics regroupe, par l'intermédiaire de ses 12 Fédérations Régionales, 8000 entreprises exerçant une activité de Travaux Publics et représente 300 000 salariés. Elle suscite les conditions du développement du marché des Travaux Publics, informe les entreprises sur les conditions d'exercice de leur activité et répond à leurs demandes.

Pour en savoir plus : www.fntp.fr @FNTF_info

Notre Charte RSE

Social

Fidéliser & Transmettre

Dialogue et accessibilité
Fidélité des collaborateurs
Transmission de savoirs depuis 45 ans
3 générations



Ancrage

Développer & Communiquer

Ancrage local
Maintient des liens créés depuis 45 ans avec les clients et les communes



Environnement

Innover & Préserver



Relations contractuelles

Qualité & Réactivité



Gouvernance

Transparence & Ecoute

Proche et à l'écoute, quête de transparence et prise de décision éclairée

Les bonnes pratiques sur les chantiers

1 / Prévenir le client et les riverains

Dialogue instauré afin de mener à bien le chantier et de pouvoir être tenu au courant en direct des problématiques qui peuvent apparaître sur le chantier.

2 / Signaler le chantier et le sécuriser pour les riverains et les collaborateurs (base vie)

Installation de la base vie et mise en sécurité du chantier par rapport au riverains.

3 / Nettoyer quotidiennement et protéger les voiries

Vérifications quotidiennes de la bonne tenue du chantier

4 / Respecter

L'entreprise respecte son éco système afin de limiter les nuisances et impacts liés aux chantiers.



SAS POISSENOT TP

POLITIQUE ENVIRONNEMENTALE SECURITE SOSED
POLITIQUE QUALITE HYGIENNE SECURITE / **RSE**



LABELLISATION RSE EN COURS



26 route de Theuley
70120 GRANDECOURT
Tél : 03.84.92.00.26
Fax : 03.84.92.00.09
poissenot@poissenottp.fr

Date : 2024

SOMMAIRE

1.POLITIQUE QUALITE DE L'ENTREPRISE	
Maîtrise des documents et des données.....	
Maîtrise des processus	
2.POLITIQUE ENVIRONNEMENTALE DE L'ENTREPRISE	
Types de déchets	
Mode de tri des déchets.....	
3.HYGIÈNE ET SÉCURITÉ.....	
Contraintes de sécurité	
Dispositions prises pour garantir le respect de la réglementation en matière d'hygiène et sécurité.....	
Dispositions prises en prévention d'accident	
	CARSAT / signature d'un contrat de prévention en Novembre 2022
4. COVID 19	

2024 : l'entreprise est engagée dans une démarche de labellisation RSE,



1. POLITIQUE QUALITE DE L'ENTREPRISE

1.1 Maîtrise des documents et des données

- Définition des besoins
- Rédaction
- Approbation
- Diffusion, information
- Modification
- Classement, archivage, destruction

1.1.1 Achats :

En vue d'obtenir des approvisionnements satisfaisants, l'organisation mise en place permet :

- L'expression complète et précise des besoins.
- Le choix des fournisseurs et sous-traitants.
- La réalisation conforme à la commande.
- La réception et vérification de la conformité de ce qui est commandé.
- Le classement des documents relatifs aux achats.

1.1.2 Passation de commande

Il convient de distinguer :

- Les commandes => une demande est renseignée et traitée par le conducteur de travaux.
- La sous-traitance => un contrat est établi entre les entreprises concernées.

Fournisseurs et sous-traitants :

- Béton : BGIE Vesoul (centrale agréée)
- Agrégats : Carrières de proximité
- Canalisations PVC : Normes CE
- Regards et canalisations béton : ADG Enrobés : SACER, EUROVIA

1.2 Maîtrise des processus

La maîtrise des processus a pour but de s'assurer que les différents processus utilisés permettent d'obtenir les caractéristiques souhaitées.

L'élaboration d'un chantier s'effectue en trois grandes phases :

- La préparation du chantier.
- Le suivi du chantier.
- L'exploitation.

1.2.1 Fiches de suivi d'exécution

Les fiches de contrôle interne seront remplies et tenues à jour par les responsables cités ci-dessus. Elles pourront être consultées par le Maître d'œuvre à tout moment sur sa demande.

1.2.2 Contrôle interne

Le contrôle interne consiste à s'assurer que les processus de réalisation des ouvrages décrits dans les dispositions générales sont mis en œuvre conformément aux procédures formulées pour obtenir la qualité requise.

1.2.3 Contrôle externe

Le contrôle externe a pour but de vérifier, d'une part, que les procédures de contrôle interne sont bien respectées, et d'autre part, que les matériaux sont bien conformes aux spécifications du marché.

1.2.4 Points critiques et points d'arrêts

On appelle point critique un point de l'exécution qui nécessite une matérialisation du contrôle interne sur un document de suivi d'exécution ainsi qu'une formation préalable du contrôle extérieur pour qu'il puisse, s'il le juge utile, effectuer son contrôle. L'intervention du contrôle extérieur n'est pas nécessaire à la poursuite de l'exécution.

On appelle point d'arrêt un point critique pour lequel un accord formel du maître d'œuvre ou d'un organisme mandaté par lui nécessaire à la poursuite de l'exécution.

La liste des points d'arrêts, non exhaustive est donnée ci-dessous et sera réaménagée suite à l'analyse des risques qualité. Le plan de contrôle sera soumis à l'avis du Maître d'œuvre.

- Implantation.
- Agrément des matériaux.
- Essai de plaques.
- Réception des plateformes.
- Agrément des sous traitant.

1.2.5 Maîtrise du produit non conforme :

Les personnes habilitées à établir une fiche de non-conformité sont :

- La direction
- Les conducteurs de travaux

- Le maître d'œuvre

Sur demande écrite (réclamation au client), toute personne détectant une non - conformité doit arrêter le chantier ou la partie d'ouvrage concernée, baliser et déclencher le traitement de non - conformité.

1.2.6 Procédure d'exécution

A DEFINIR

1.2.7 Manutention et stockage :

Toutes les dispositions sont prises de sorte que les matériaux et les matériels de coffrage et d'étalement, accepté sur le chantier restent en état suite à leur stockage et leur manutention sur le site. Le stockage des matériaux et des matériels sera réalisé dans l'emprise des installations de chantier.

2. POLITIQUE ENVIRONNEMENTALE DE L'ENTREPRISE

Ce chapitre a pour objectif de présenter les dispositions pour le tri et l'évacuation des déchets de chantier qui seront mises en œuvre pour la réalisation du présent marché. Elles s'inscrivent dans un Schéma Organisation de Suivi et d'Elimination des Déchets (SOSED) plus général cité ici.

2.1 Types de déchets

Le tri sera réalisé sur les matériaux suivants :

2.1.1 Les déchets recyclables inertes

- Enrobés bitumineux et asphalte coulé
- Béton armé, béton non armé
- Pierres
- Terres et matériaux de terrassements non pollués

En cas de stockage, ils ne subissent aucune modification physique, chimique ou biologique importante. Ces déchets ne se décomposent pas, ne brûlent pas, ne produisent pas de réactions chimiques ou physiques et n'ont pas d'effets sur les autres matières avec lesquelles ils sont en contact.

2.1.2 Les déchets banals à valoriser ou apporter en centre de tri

- Bois non traités
- Déchets verts
- Métaux y compris leurs alliages (aciers à béton, fonte, acier)
- Plastiques, pneus usagés
- Polystyrène expansé
- Textiles
- Déchets en mélange ne contenant pas de déchets dangereux
- Emballages non souillés (palettes, boîtes en carton, métal, plastique)

Ces déchets ne sont ni inertes ni dangereux.

2.1.3 Les déchets dangereux à traiter

- Accumulateurs, piles
- Accessoires et matériels souillés (pinceaux, brosses, filtres, masque, gants, ...)
- Agents chimiques
- Matériaux et produits contenant des goudrons

- Emballages souillés (résidus solides, liquides pâteux, en poudre ou ayant contenu un produit toxique)

Ces déchets contiennent des substances toxiques ou nocives pour l'homme et l'environnement.

2.2 Mode de tri des déchets

L'ensemble des dispositions énumérées ci-dessous sera soumis à l'agrément de la maîtrise d'œuvre avant démarrage des travaux.

2.2.1 Déchets inertes recyclables et déchets banals

Un tri des déchets sera réalisé sur le chantier si les emprises et la nature des déchets à trier le permettent.

Si l'espace nécessaire au tri n'est pas disponible sur la zone de travail, les déchets seront mis en stock puis triés sur une zone définie, délimitée au préalable et spécifiquement aménagée à cet effet à proximité des installations de chantier si besoin est.

En cas d'impossibilité de tri immédiat sur le site et en fonction de la distance à parcourir, les déchets générés seront soit évacués par nos soins au moyen de camions bennes vers le dépôt POISSENOT A GRANDECOURT ou le tri sera réalisé ultérieurement, soit évacués vers les entreprises de recyclage, les centres de stockage ou les plateformes de tri spécialisées. SAS POISSENOT TP possède un site de collecte de déchets inertes à Vauconcourt, agréé par la DREAL/Préfecture Haute Saône, en parallèle du site d'exploitation de la Carrière de Vauconcourt, en vue de recyclage. Les déchets inertes sont triés et concassés, pour être réutilisés pour d'autres projets, construction de plateforme

2.2.2 Déchets dangereux

A priori, le chantier ne générera pas de déchets dangereux car nous n'envisageons pas l'emploi de produits toxiques.

Si cela devait néanmoins être le cas, le mode de tri serait le suivant :

- En petites quantités (1m³) ces déchets pourront être momentanément stockés en conteneurs étanches en vue de leur évacuation puis de leur traitement ultérieur par les entreprises spécialisées partenaires.
- En quantités plus importantes, ces déchets seront immédiatement pris en charge par les entreprises spécialisées partenaires et évacués par leurs soins (moyens de transport spécifiques) vers les centres de stockage ou les plateformes de traitement spécialisées.

2.2.3 Traçabilité des déchets

Les bordereaux de suivi des déchets industriels (BSDI) ainsi que tout autre document attestant du traitement de déchets (contrats, bordereaux de pesées, etc....) fournis par les entreprises de recyclage, les centres de stockage et les plateformes de tri et/ou de traitement seront systématiquement conservés par le conducteur de travaux pendant la durée du chantier puis archivés pour une durée minimale de 3 ans.

Les feuillets n°1 et n°5 des BSDI seront systématiquement transmis au Maître d'œuvre.

SOSED

Fiche de traçabilité

1

COFFRAGES BOIS - PLASTIQUES

Les déchets seront ramenés au dépôt de l'entreprise qui se charge de leur évacuation en déchetterie

2

BLOC SANITAIRE

Les WC chimiques seront nettoyés par une entreprise extérieure spécialisée (ets HAUSETETE à Pusey (70))

3

LAITANCE BETON

Il sera réalisé un bassin de décantation avec filtre pour évacuation des eaux. Ce bassin sera nettoyé régulièrement et le béton sec sera évacué au dépôt de la centrale à béton.

4

ACIERS

Les chutes de ferrailles sont évacuées et déposées au dépôt de l'entreprise qui se charge leur évacuation en déchetterie

5

ORDURES MENAGERES

Les sacs plastiques mis à disposition du personnel sont ramenés au dépôt et ramassés par la collecte des ordures ménagères de la commune (tri bacs verts, bacs jaunes, verre, papiers, composteurs...)

2.3 Mesures de protection de l'environnement

Ce chapitre a pour objectif de présenter les mesures de protection de l'environnement qui seront mises en œuvre pour la réalisation du présent marché.

2.3.1. Références particulières

- CCTP ;
- Loi sur l'Eau n°92-3 du 3 janvier 1992 et ses décrets d'application ;
- Décret relatif, entre autres, au bruit des engins de chantier n°95-79 du 23 janvier 1995 et à ses arrêtés d'application, ainsi que les arrêtés du 2 janvier 1986 ;
- Loi relative à la protection de la Nature n°76-629 du 10 juillet 1976 ;
- Décret n°95-79 du 23 janvier 1995 fixant les prescriptions prévues par l'article 2 de la loi n°92-1444 du 31 décembre 1992 et relatives aux objets bruyants et aux dispositifs d'insonorisation ;
- Arrêté du 3 juillet 1979 fixant le code général de mesure relatif au bruit aérien émis par les matériels et engins de chantier, modifié par les arrêtés des 6 mai 1982 et 2 janvier 1986 ;
- Arrêté du 12 mai 1997 fixant les dispositions communes aux matériels et engins de chantier ;
- Arrêté du 12 mai 1997 relatif à la limitation des émissions sonores des groupes électrogènes de puissance ;
- Arrêté du 12 mai 1997 relatif à la limitation des émissions sonores des groupes électrogènes de soudage ;
- Arrêté du 12 mai 1997 relatif à la limitation des émissions sonores des motos compresseurs ;
- Arrêté du 12 mai 1997 relatif à la limitation des émissions sonores des grues à tour ;
- Arrêté du 12 mai 1997 relatif à la limitation des émissions sonores des marteaux piqueurs et brise-béton ;
- Arrêté du 12 mai 1997 relatif à la limitation des émissions sonores des pelles hydrauliques, des pelles à câbles, des boteurs, des chargeuses et des chargeuses pelleuses.

2.3.2. Politique environnement

Pour notre entreprise, les 3 enjeux forts sont :

- La préservation de la faune et de la flore terrestre et aquatique ;
- La préservation de la qualité de l'air ;
- La protection du milieu existant.

Pour cela, des mesures de réduction des nuisances et de protection de l'environnement sont systématiquement prises lors des chantiers et font l'objet de procédures d'exécution. Ces dernières seront soumises à l'approbation du Maître d'œuvre puis contrôlées dans le cadre du contrôle interne environnement.

2.3.3. Formation du personnel et des autres intervenants

Lors de la période de préparation du chantier, le Plan d'Assurance Environnement est soumis au visa du Maître d'œuvre. Lorsque ce document est approuvé par le Maître d'œuvre, il est diffusé et commenté aux équipes par le Responsable Qualité QPE. Ce document est également diffusé aux autres intervenants du chantier afin de faciliter l'établissement de leur PAE propre.

Chaque sous-traitant, fournisseur ou prestataire de service sera chargé de :

- L'établissement de sa partie du PAE, procédures et annexes spécifiques ;
- Le PAE sera disponible en permanence sur le chantier pour consultation

Un schéma d'élimination des déchets (SOSED) y sera annexé

2.3.4. Moyens divers pour la protection de l'environnement

- Pompes pour eaux claires ou chargées ;
- Dispositifs d'assainissement provisoires ;
- Dispositifs d'arrosage et de pulvérisation ;
- Nettoyeur haute pression ;
- Aspirateurs industriels ;
- Bassins de décantation ;
- Platelages et consoles de récupération ;
- Bacs de rétention métalliques et en polyéthylène ;
- Bâches légères et lourdes ;
- Géotextile ;
- Produits absorbants HALECO ou MICROSORB ;
- Equipements insonorisés.

2.3.5. Mesures spécifiques

Protection des eaux et du milieu aquatique

Principaux risques

- Risque de pollution des eaux par rejets directs d'effluents dans le cours d'eau (eaux de lavage des ouvrages, eaux chargées de laitance, d'hydrocarbures, ...), par négligence ou par déversement accidentel ;
- Production de matières en suspension lors de travaux de protection ou de traitement de berges ou de travaux de terrassements ;
- Production massive de matières en suspension par brassage de matériaux ;
- Risque de pollution des eaux souterraines par rejets directs d'effluents dans le milieu naturel, notamment liés aux opérations de bétonnage ;
- Risque de pollution des cours d'eaux et des eaux souterraines par une mauvaise gestion des déchets, la manipulation et le stockage de produits polluants ;
- Risque de pollution accidentelle provenant notamment des approvisionnements en carburants ;
- Risque de nettoyage sauvage des véhicules livrant des matériaux.

Mesures de protection correspondantes

- Arrosage des pistes et des matériaux lors des phases de terrassement ;
- Réalisation d'un dispositif d'assainissement provisoire de l'ouvrage et du chantier à proximité du cours d'eau ;
- Récupération et évacuation des déchets vers un lieu de stockage agréé ;

- Recueil et traitement des eaux de lavage (décantation et déshuilage si nécessaire) des ouvrages hydrauliques ;
- Approvisionnement, entretien et réparation des engins et matériels en atelier ou sur des aires étanches spécialement aménagées à cet effet à l'écart des zones sensibles ;
- Les engins ou matériels peu mobiles seront isolés des points sensibles par des bâches : les produits polluants seront recueillis ;
- Les huiles naturelles seront préférentiellement utilisées dans les produits de décoffrage utilisés sur le chantier ;
- Les huiles de vidange et autres produits toxiques seront évacués vers des décharges agréées et les justificatifs correspondants seront produits ;
- Des poubelles régulièrement vidées seront mises en place sur le chantier ;
- Recueil et traitement des eaux de lavage des ouvrages hydrauliques ;
- Le lavage des toupies à béton doit se faire en centrale ou dans une zone spécifiquement aménagée à cet effet qui sera évacuée en fin de chantier ;
- Approvisionnement en hydrocarbures des engins mobiles interdit le long de la berge ;
- Les substances polluantes pourront être stockées sur des aires étanches et adaptées au produit ;
- Stationnement des engins de chantier sur les terrains viabilisés ;
- Installation du personnel (réfectoire, sanitaires, etc...) adapté à la viabilisation du site ;
- Utilisation des itinéraires préétablis, aménagement et entretien des accès, mesures de sécurité liée à la circulation des véhicules de chantier, maîtrise du risque de nettoyage sauvage avec information des fournisseurs et des divers prestataires de services.

Protection de la qualité de l'air

Principaux risques

- Emission de poussières lors de travaux de terrassement ;
- Emission de poussières par roulage sur les pistes ;
- Emission de gaz d'échappement provenant des engins ;
- Emission de particules de liants résultant de l'épandage et du malaxage de liants hydrauliques ;
- Production de poussières provenant des stocks de matériaux.

Mesures de protection correspondantes

- Arrosage des pistes et des matériaux lors de phases de terrassement ;
- Echappement et taux de pollution des véhicules conformes aux normes françaises ou européennes équivalentes en vigueur ;
- Fabrication des bétons en centrale ;
- Evacuer les produits à brûler hors de la zone des travaux ;
- Stockage des substances polluantes sur des aires adaptées au produit et équipées de dispositifs antipollution : hydrocarbures, huiles, adjuvant à béton, liants hydrauliques ;
- Chiffonnage interdit sur le chantier : pas de brûlage à l'air libre des matériaux type plastiques, caoutchouc, ordures ménagères... susceptibles d'émettre des fumées toxiques.

Protection contre le bruit

Principaux risques

- Bruit de motos compresseurs, groupes électrogènes ;
- Bruit des engins de terrassement ;
- Bruit des engins de levage, de battage.

Mesures de protection correspondantes

- Engins et matériels conformes aux normes françaises ou européennes équivalentes en vigueur (possession des certificats de contrôle) ;

Protection du milieu existant

Principaux risques

- Sorties d'emprises ;
- Défrichements intempestifs ;
- Mauvaise remise en état des dépôts ou emprunts ;
- Mauvais état de propreté du chantier.

Mesures de protection correspondantes

- Respect et application de la réglementation en vigueur art 1.08.1.2 ;
- Repérage et respect des limites de défrichement avec accord préalable du Maître d'œuvre ;
- Remise en état soignée des dépôts et emprunts ;
- Maintien du chantier en état de propreté permanent.

Gestion des déchets

Les déchets seront gérés conformément au SOSED de l'opération (Cf chapitre suivant du présent document) et sous la responsabilité du chargé de l'environnement :

- Les déchets de démolition sont à évacuer vers des décharges contrôlées ou des stations de traitement agréées par le maître d'œuvre ;
- Mise en place de dispositifs de collecte des déchets (poubelles, conteneurs...) en différents points du chantier ;
- Nettoyage journalier du chantier et de ses abords.

Pollution accidentelle

En cas de pollution accidentelle (fuite d'hydrocarbures, déversement, etc...), un schéma d'intervention de chantier mentionnant les personnes et organismes à alerter, le personnel et son organisation, les moyens disponibles et le catalogue des solutions techniques pour une intervention

rapide (écrémage, curage, nettoyage...) sera établi et soumis à l'agrément du maître d'œuvre, puis diffusé à l'ensemble des intervenants avant le début des travaux.

Ce plan d'intervention de chantier doit permettre d'intervenir à tous les endroits où peut se produire une pollution accidentelle susceptible de contaminer les eaux : chantier de terrassement, de construction d'ouvrages, pistes d'accès, installation de chantier, etc...

3. HYGIÈNE ET SÉCURITÉ

3.1 Contraintes de sécurité

3.1.1 Identifications des contraintes de sécurité

Les mesures ont été prises en compte et les risques propres à nos salariés ont fait l'objet d'une analyse et des moyens de prévention ont été mis en place dans le respect de la réglementation pour garantir la sécurité de l'ensemble du personnel et riverains du chantier.

Croisements ou longements de réseaux existants.

Plan de circulation avec zones de travaux closes.

Descente dans égout existant.

3.1.2 Mesures prises pour le bon déroulement

2 secouristes par équipe au minimum.

1 téléphone portable par véhicule de liaison et 1 responsable d'équipe.

1 trousse de secours à la base vie et dans tous les véhicules.

1 camion et pelle hydraulique INEO équipés de caméra de recul.

2 véhicules de liaison par équipe.

Etablissement de plan de circulation, véhicules et piétons.

Conducteur en liaison hebdomadaire avec le service des secours.

Numéro de secours URGENCE GAZ et service de secours disponible sur chantier.

(Classeur QSE mesures permanentes instruction sécurité, et PPS mesures propres au chantier, sont disponibles dans tous les fourgons et baraques de chantier).

Fourniture d'attestation de descente dans les égouts et équipement du personnel de détecteur de gaz.



3.2 Dispositions prises pour garantir le respect de la réglementation en matière d'hygiène et sécurité

Dans ce chapitre, on retrouvera l'ensemble des points qui devront être appliqués pour réaliser les travaux dans un souci permanent de sécurité, à savoir :

- > Un tableau de diffusion signé par chacun des destinataires attestant leur prise en compte.
- > Les renseignements généraux qui listent :
 - Le nom des destinataires avec leur coordonnée (adresse, tel, ...).

- Le tableau des diffusions.
- > Les renseignements généraux concernant :
 - Le mandataire.
 - Les entreprises conjointes.
 - Les entreprises sous-traitantes.
 - La liste des organismes de prévention.
- > La liste des services publics intéressant la sécurité et la protection de la santé, à savoir :
 - Les services de santé et de secours.
 - La liste des sociétés concessionnaires.
 - La liste des administrations.
- > La définition des travaux à réaliser.
- > L'installation de chantier qui décrit :
 - L'adresse du chantier.
 - Les locaux destinés au personnel.
 - Les horaires de chantier.
 - Les périodes d'exécution et l'évolution prévisible de l'effectif.
 - Les habilitations, Autorisations et Agréments de chacun des intervenants des entreprises.
 - Le registre et les affichages obligatoires.

3.3 Dispositions prises en prévention d'accident

3.3.1 La Formation / Accueil Sécurité

L'ensemble du personnel reçoit sur le chantier une formation à la sécurité.

Cette formation concerne tout le personnel y compris intérimaire et elle porte sur :

- Les informations sur les circulations, les accès, les issues et dégagement.
- La formation au poste de travail (avec les risques et les moyens de prévention).
- La conduite à tenir en cas d'accident ou de sinistre (numéro d'appel d'urgence, emplacement des armoires à pharmacie, repérage des secouristes, ...).

Pour délivrer et compléter cette formation, différents supports sont utilisés :

- Le PPSPS.
- La "fiche d'accueil du personnel sur le chantier".

La prévention - Les modes opératoires :

Les protections individuelles : tout le personnel est doté de :

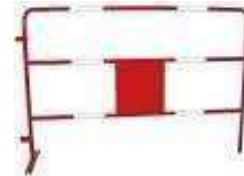
- *Casque de chantier.*
- *Chaussures de sécurité.*
- *Gants de protection et de manipulation.*
- *Tenue de travail identifiant l'entreprise*
- *Vêtement de pluie.*
- *Protections auditives type Ecotral.*



- *Protections oculaires pour les travaux de coupe en particulier...*
- *Masque anti-poussière.*
- *Gilet haute visibilité classe II.*

Les protections collectives :

- *Les barrières de chantier.*
- *Les passerelles piétons ou véhicules.*



3.3.2 Le port des Equipements de Protection Individuels

Port systématique des EPI suivants :

Ma tenue de travail

Mon casque (pour me protéger des chocs à la tête et la jugulaire pour éviter qu'il ne tombe).

Mes chaussures (avec coquille contre l'écrasement et avec la semelle anti-perforation ou mes bottes de sécurité dans les chantiers humides)



Port des EPI suivants selon les activités :

Mon gilet de signalisation (pour être visible de jour avec la partie fluo et de nuit, avec les bandes rétro-réfléchissantes)

Mes protections auditives lors des travaux dans une ambiance sonore supérieure à 85 dB.

Mes lunettes ou mon écran facial contre les arcs électriques et les projections solides ou liquides dans les yeux (produits chimiques, tronçonnage, meulage, ...).

Mes gants lors des travaux de manutention pour me protéger d'agressions diverses (produits chimiques, manutentions, ...).

Mes protections respiratoires lors de tronçonnage, de meulage, de manipulations de produits chimiques, ...

3.3.3 Les postures de manutention



Je dois penser à :

- **plier et utiliser la force de mes jambes**
Les muscles des jambes sont puissants, utilisez-les.
- **garder le dos bien droit**
Dos arrondis : la contrainte exercée sur la colonne vertébrale est multipliée par 5.
- **rapprocher le plus près possible de la charge à soulever**
Le centre de gravité de son corps se place à la verticale de la charge; les efforts se trouvent alors limités.
- **rechercher l'équilibre**
La position des pieds qui encadre la charge permet d'enchaîner le déplacement.
- **assurer ma prise de mains**
La paume de la main et la base des doigts permettent d'augmenter la surface de prise et de diminuer la fatigue musculaire.
- **utiliser le poids du corps**
Lors de manutention les mouvements accentués s'équilibrent.
- **faire travailler les bras en traction**
Les bras allongés doivent servir à maintenir la charge et non à la soulever.

SPS

SAS POISSENOT TP établit son propre protocole de sécurité, suite à la visite commune au préalable, avec le contrôleur Technique du chantier. Le PPSPS est validé avant le début des travaux ; et chaque remarque est traitée immédiatement. Il est diffusé à l'ensemble des personnes concernées.

CONTRAT CONVENTION CARSAT

Convention Nationale d'Objectif (CNO) BB019 fixant un programme d'actions de preventions specifiques aux activites des travaux publics

Signature d'un contrat de prévention entre SAS POISSENOT TP et CARSAT / CRAM/CGSS en novembre 2022

Contrat de prévention des risques professionnels, suite diagnostics , et projet visant à améliorer la sécurité, les conditions et le confort de travail des salariés .

➤ Actions menées :

- **Formation prévention pour les dirigeants SAS POISSENOT TP suivie le 17/01/2023 : « analyser une démarche de prévention »**
- **Contrat de prévention pour le financement achat de matériel pelleteuse en JUIN 2023**
- **Achat de signalisations , barrières et panneaux, protections sur chantier , renforcement de la sécurité de nos salariés sur chantier**

4.COVID 19

Depuis le début de la pandémie, SAS POISSENOT TP a su s'adapter ; nous avons effectué notre propre protocole Sanitaire, qui évolue sans cesse en fonction de l'évolution de la pandémie, les mesures sanitaires sont mises en place, ce qui nous a permis de maîtriser notre activité, et ne pas fermer l'entreprise, un dialogue journalier s'est instauré, avec tous les salariés, via des échanges oraux et téléphone/SMS, tous les gestes barrières sont scrupuleusement appliqués au siège de l'entreprise, sur les chantiers, et lors des réunions de chantiers. Les plannings sont aménagés en fonction des conditions de travail en interne et des autres entreprises présentes sur le chantier



Mesures barrières au travail

Réunion

■ Évitez les réunions en présentiel.

Privilégiez la communication par courrier électronique, téléphone, audio- ou visioconférence.



■ Si une réunion est indispensable en présentiel :



Limitez le nombre de participants lors de l'organisation de la réunion de façon à **respecter une distance de sécurité** entre chaque participant.



Portez un masque. Une fois le masque bien ajusté, ne pas le toucher.



Lavez-vous les mains avant et après la réunion avec de l'eau et du savon et essuyez-les avec du papier à usage unique, ou utilisez une solution hydroalcoolique.



Saluez vos collègues sans leur serrer la main, sans leur faire la bise et sans accolade.



N'échange pas de matériels lors de la réunion : stylos, documents, dossiers, ordinateurs...



Aérez la salle au maximum.

Coursier graphique Neillson / INRS

www.inrs.fr

Mesures barrières au travail



**Limitez les déplacements
et les contacts** au strict nécessaire,
évités les rassemblements.



Respectez une distance de sécurité
avec les collègues, les clients
et les fournisseurs.



**Saluez vos collègues sans leur serrer
la main**, sans leur faire la bise
et sans accolade.



Portez un masque.
Une fois le masque bien ajusté,
ne pas le toucher.



Lavez-vous régulièrement les mains
avec de l'eau et du savon et essuyez-les
avec du papier à usage unique, ou utilisez
une solution hydroalcoolique.



Toussez ou éternuez dans votre coude,
mouchez-vous et crachez dans un mouchoir
en papier que vous jetez immédiatement
à la poubelle.

www.inrs.fr



institut national de recherche et de sécurité pour la prévention des accidents de travail et des maladies professionnelles - 45, bd Richard-Lenoir 75011 Paris - © INRS 02/2021 - A4 844

Conception graphique : La Réunion - 06 88

Mesures barrières au travail

/ Repas et pause

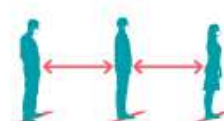
■ Dans les restaurants d'entreprise et dans les salles de repas mis à disposition :



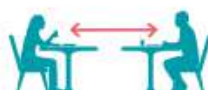
Respectez les plages horaires fixées pour réguler le nombre de personnes présentes en même temps.



Lavez-vous les mains avant et après le repas avec de l'eau et du savon et essuyez-les avec du papier à usage unique, ou utilisez une solution hydroalcoolique.



Respectez le marquage au sol permettant la distance de sécurité dans la file d'attente et **portez un masque**.



Gardez une distance d'au moins 2 mètres avec votre/vos collègue/s.



Respectez un espacement des tables et des chaises d'au moins 2 mètres.

■ Dans les espaces de convivialité et les autres lieux de pause collectifs (salle de pause, machine à café...) :



Respectez le nombre maximum de personnes autorisées de façon à observer la distance de sécurité et **portez un masque**



Gardez une distance d'au moins 2 mètres avec votre/vos collègue/s.



Limitez le temps de présence dans ces espaces collectifs.

www.inrs.fr

SAS POISSENOT TP

DEVELOPPEMENT DURABLE



**LABELLISATION RSE
EN COURS**



26 route de Theuley
70120 GRANDECOURT
Tél : 03.84.92.00.26
Fax : 03.84.92.00.09
poissenot@poissenottp.fr

Date : 2024

DECHETS ET POLLUANTS

La masse totale de déchets produite en 2004, en France, par les travaux publics, était de 292,8 millions de tonnes, soit plus de 30 % de l'ensemble des déchets produits dans le pays.

Ces déchets sont générés principalement par quatre activités :

- les terrassements,
- les travaux routiers,
- les canalisations et réseaux divers,
- les fondations spéciales.

Ils se répartissent entre déchets inertes, déchets industriels banals (DIB) et déchets industriels spéciaux (DIS).



© Colas

Trois catégories de déchets

Les déchets inertes représentent 97 % du total des déchets générés par les TP. Il s'agit de matériaux naturels (terre, terrassements...) ou issus de ces derniers (béton, verre, céramique...) et ne présentant pas de danger pour l'environnement. Une partie d'entre eux est directement réemployable, soit immédiatement sur site, soit après stockage. Les autres déchets inertes nécessitent une valorisation par recyclage. C'est notamment le cas des bétons et des gravats contenus dans les déblais.

Les déchets industriels banals sont composés des rebuts qui ne sont ni inertes ni dangereux, par exemple le bois non traité, les métaux, ou encore des matériaux composites tels que verre traité ou matières plastiques. Ils peuvent être traités par les collectivités locales au même titre que les déchets ménagers.

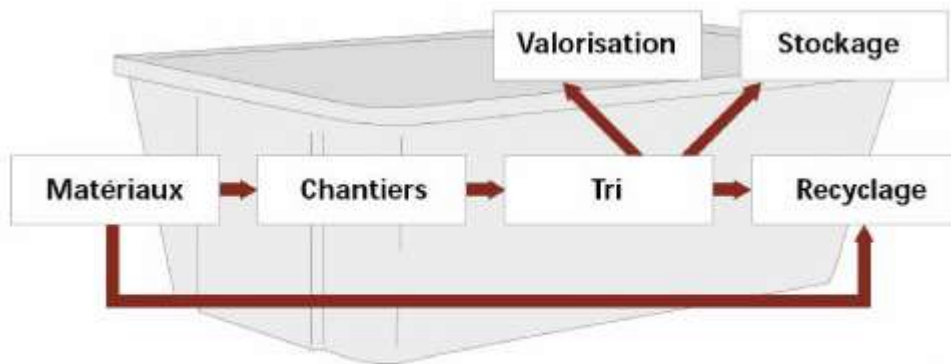
En revanche, les déchets industriels spéciaux regroupent tous les déchets requérant des précautions spéciales lors de leur élimination. Parmi ces derniers figurent notamment les produits chimiques de traitement, les peintures, solvants et vernis, les huiles minérales de vidange...

Ceux-ci font l'objet de plans d'élimination spécifiques, fixés au niveau de la région.

Des plans pour mieux gérer les déchets

Afin de faciliter la prise en compte des nombreuses exigences existant dans le domaine, ont été également mis en place des plans départementaux de gestion des déchets. Ceux-ci sont pilotés par les Directions Départementales de l'Équipement (DDE) et visent notamment à :

- favoriser l'information sur la réglementation,
- organiser un tri sélectif directement sur les chantiers,
- réduire la mise en décharge pour développer la valorisation et le recyclage,
- mieux impliquer les maîtres d'ouvrage dans le traitement des déchets concernés.



© FNTF

Ces plans, à valeur uniquement indicative et non réglementaire, ont été élaborés avec la participation de l'ensemble des acteurs concernés, qu'il s'agisse des professionnels ou des pouvoirs publics. Ils vont de pair avec un développement des structures adaptées, centres de tri et de stockage, usines d'incinération...

RECYCLAGE

Le recyclage possède un double intérêt, à la fois environnemental et économique. Il permet en effet de réduire les besoins en matière première, ainsi que la consommation énergétique lors de la transformation des matériaux. Cela entraîne de ce fait une diminution de l'impact écologique comme des coûts. On comprend donc que la législation française et européenne incite de plus en plus au développement de cette pratique.

Dans les Travaux publics, le recyclage concerne principalement deux matériaux, les granulats et le béton. Si la valorisation de ceux-ci a connu un réel essor depuis quelques années, elle garde une forte marge de progression pour l'avenir.



© Colas

Une tendance qui se renforce

La diminution des réserves de granulats alluvionnaires est une tendance récurrente : ils représentaient par exemple 49 % des ressources du béton en 1988, 40 % dix ans plus tard. En outre, dans le cas du béton, l'utilisation de produits recyclés permet de restreindre le recours au ciment, et ainsi de limiter les émissions de gaz à effet de serre.

Cela suppose toutefois de mettre en place des dispositifs adaptés sur l'ensemble de la filière. Ainsi, la majorité des produits de la démolition se compose de matériaux composites. Une mise en place du tri dès le chantier, le suivi des matériaux employés pour connaître leurs caractéristiques, constituent autant de mesures destinées à faciliter le recyclage.

Autre ressource économisée, cette fois dans le domaine des revêtements routiers : le bitume, qui représente une part considérable des coûts de production des matériaux (jusqu'à 35 % au moment du pic pétrolier). Face à un renchérissement prévisible des coûts de l'énergie, le recyclage représente donc là aussi une opportunité économique supplémentaire, tout en contribuant à diminuer l'impact environnemental et le prélèvement sur les ressources.

SAS POISSENOT TP met tout en œuvre depuis de nombreuses années pour accroître le recyclage des matériaux issus des chantiers, ainsi depuis 4 ans nous possédons notre propre concasseur mobil, que l'on déplace de chantiers en

chantiers, quand cela est possible. Il nous permet de recycler sur place et réutiliser les matériaux. Sinon nous les recyclons sur notre site de Vauconcourt,

GESTION DES RESSOURCES

Réduire la consommation de ressources est l'un des objectifs des chantiers de Travaux publics dans le domaine du développement durable. Cela concerne à la fois les matériaux eux-mêmes (exemple : granulats), ainsi que les ressources employées pour leur mise en place, comme l'eau.

À travers la réalisation d'équipements adaptés, les Travaux publics vont également contribuer à optimiser la consommations de ces ressources, notamment l'eau passant par les réseaux d'assainissement. Enfin, par leur influence en matière d'aménagement, ils favorisent une meilleure utilisation de l'espace disponible, qui est aussi une ressource à préserver.



© droits réservés

Mieux valoriser les ressources

En matière de préservation des ressources, la première démarche à adopter est celle du recyclage. Selon les matériaux, celui-ci pourra atteindre un niveau élevé (60 % de l'acier utilisé en Europe est d'origine recyclée) ou plus faible (moins de 10 % pour les granulats).

L'impact environnemental des matériaux peut aussi être limité par des innovations technologiques. En font partie les liants végétaux, qui permettent de réduire la consommation de pétrole (à travers celle du bitume), ainsi que la facture énergétique.

L'eau fait aussi partie des ressources à préserver à chaque étape :

lors de la fabrication des matériaux, durant le chantier, où elle est utilisée notamment pour fixer les poussières au sol ou pour le nettoyage des engins (avec la nécessité de récupérer l'eau pour éviter de générer une source de pollution supplémentaire).

Ces pratiques verront prochainement l'instauration d'un « Plan arrosage » afin de fournir un cadre codifié aux entreprises. La récupération des eaux pluviales fait aussi partie des mesures destinées à mieux gérer la ressource, de même que les procédés de nettoyage sans eau non polluants à base de sable.

Contribuer à une société durable

Les Travaux publics contribuent aussi à mieux préserver les ressources disponibles à travers les infrastructures réalisées. Les fuites d'eau dans les réseaux de canalisation représentent ainsi un volume important, de l'ordre de 10 % en France et jusqu'à 50 % dans certains pays. À Paris, les nouveaux outils de détection acoustiques ou infrarouges ont permis de réduire ces pertes de 3 %. Elles sont passées de 43 à 23 % à Buenos Aires !

Enfin, l'impact des travaux publics se répercute sur les ressources fournies par l'environnement du site lui-même.

La réduction de l'espace bâti et la préservation des écosystèmes locaux participent ainsi directement d'une bonne gestion des ressources. De la même manière, limiter l'artificialisation des sols facilite l'écoulement des eaux pluviales.

Dans un autre registre, la restauration des paysages contribue à la qualité de vie des riverains.

CARRIERE COTE ENVIRONNEMENT

Les carrières produisent l'une des principales matières premières utilisés par les travaux publics : les granulats, ces fragments de roche d'un diam inférieur à 150 mm sont utilisés notamment pour la fabrication des routes, des voies ferrées (ballasts) ou du béton.

Leur influence sur le paysage, ainsi que le fait qu'il s'agisse de matériaux non renouvelables, a emmené le législateur à leur imposer une réglementation très exigeante en matière d'environnement et de développement durable au sens large

Des exigences importantes

Il faut veiller à ce que :

- les sites puissent être exploités durablement afin de soutenir l'activité économique,
- l'accès aux gisements soit le plus proche possible des lieux d'utilisation du matériau, afin de limiter les nuisances liées aux transports,
- l'exploitation du site ne nuise pas aux ressources hydriques de la région, tant en termes de pollution que de modification du régime des cours d'eau.

Pour ce faire, la réglementation encadre strictement leur activité. Depuis la loi du 4 janvier 1993 et le décret du 9 juin 1994, les carrières font ainsi partie des installations classées, nécessitant enquête publique et étude d'impact.

D'autres textes (Code de l'Environnement, loi SRU...) sont venus compléter ces exigences.

Les Commissions Départementales de la Nature, des Paysages et des Sites assurent le recensement des ressources disponibles et veillent au respect de la réglementation :

- durée définie ne dépassant pas trente ans,
- zone définie en superficie comme en profondeur,
- production annuelle définie en tonnage,
- remise en état du site en fin de vie,
- obligation de constitution d'un fonds financier permettant d'assurer cette remise en état en cas de défaillance de l'exploitant.

Des havres de biodiversité

Le respect de ces contraintes a amené les exploitants à réaliser de véritables prouesses en matière de préservation de l'environnement et de qualité de vie pour les riverains.

La biodiversité locale y trouve même parfois un refuge bienvenu. C'est ainsi qu'en Bretagne, 14 des 31 couples de grands corbeaux que compte la région ont élu domicile dans des carrières ! Autre exemple, à Couture-sur-Loir dans le Loir-et-Cher, un ancien site a été réaménagé pour accueillir des populations de péloïde ponctué, une espèce menacée de crapauds.

La reconversion des carrières sert aussi l'activité économique et le plaisir des visiteurs, tout en s'insérant dans la création d'un maillage écologique visant à assurer la continuité des milieux naturels. À Longueuil-Sainte-Marie (Oise), le site qui couvre 70 ha en majeure partie aquatiques est devenu un complexe de pêche sportive à la renommée internationale. Activité économique et respect de l'environnement peuvent ainsi faire bon ménage, voire se compléter mutuellement, ce qui est la définition même du développement durable.



© UNICEM

Depuis qqs années, la SAS POISSENOT TP à mis en place une politique environnementale forte, et a pour objectif de limiter l'impact environnemental en réduisant le CO2 et en proposant des solutions durables pour la gestion des déchets de chantiers du bâtiment et travaux publics, en favorisant la déconstruction sélective et le réemploi des matériaux.

Notre site de Vauconcourt est agréé par DREAL, accueil de déblais inertes.

*Nous avons créé des partenariats solides avec des associations tournées vers le développement durable, en proposant des solutions économiques durables, avec une valorisation de la matière, grâce, notamment à la 1ere **matériauthèque**, située à Vesoul – 42 rue Victor Hugo, Navenne 70000)*

Notre site de Vauconcourt est structuré pour accueillir également une **matériauthèque** sur ce secteur, ouverte à tous, (professionnels, particuliers, écoles, associations, collectivités locales et c...)

Nous sommes également en relation avec d'autres entreprises du secteurs, collectivitéset les écoles , avec lequel nous aimerions mettre en place des partenariats , pour le travail de la pierre , des matériaux récupérés, pour une autre viedéconstructions / reconstructions....

Grace à ses activités de terrassements, démolitions et Carrière, la SAS POISSENOT TP, peut assurément proposer une alternative environnementale, économique, vertueuse, à tous ...et devient un acteur majeur du secteur ...



La responsabilité Sociale, Sociétale et Ecologique fait partie des stratégies de développement de la SAS POISSENOT TP depuis plusieurs années....

La labellisation est en cours

VESOUL, le

07/09/2023

Direction des services techniques et des transports

Service d'études et de contrôles techniques des
infrastructures

Affaire suivie par : Florine GODARD
Tél : 03.84.95.75.02 - Fax : 03.84.95.75.01
Mél : florine.godard@haute-saone.fr

ETS POISSENOT
26 ROUTE DE THEULEY

70120 GRANDECOURT

OBJET : Obtention d'agrément

Monsieur,

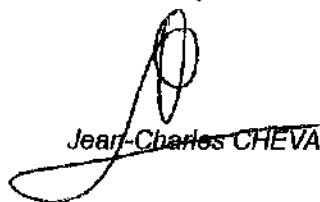
J'ai le plaisir de vous informer que suite au contrôle effectué le 05/09/2023, l'agrément de votre entreprise pour l'exécution de tranchées sur le réseau routier du département de la Haute-Saône est prolongé.

Cette prolongation est valable pour une durée de deux ans à compter de la date sus-citée (art. 61 du règlement départemental de voirie du 15 avril 2011).

Il pourra cependant être suspendu si un contrôle inopiné révèle un compactage non conforme aux prescriptions de ce règlement.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

LE PRÉSIDENT DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL,
Pour le Président et par délégation,
Le Adjoint DEGC


Jean-Charles CHEVASSUS



NOTIFICATION DE DÉCISION

N°2963-20210930-169251

COMMISSION D'EXAMEN
DU 30/09/2021

NOTIFICATION
DU 05/10/2021

POISSENOT TP
26 RUE DE THEULEY

70120 GRANDECOURT

SIRET : 815 363 908 00014

Attribution	Qualification	Validité
ATTRIBUTION	1312 Terrassements - fouilles (Technicité confirmée)	21/10/2025
ATTRIBUTION	1321 Canalisations d'assainissement (Technicité courante)	21/10/2025
ATTRIBUTION	1322 Assainissement autonome (Technicité confirmée)	21/10/2025
ATTRIBUTION	1341 Aménagement de chaussées et trottoirs	21/10/2025
ATTRIBUTION	1342 Pavage	21/10/2025

MOTIVATION

Après examen du dossier de qualification la Commission procède à la reconduction à titre quadriennal des qualifications.

La fourniture de photographies significatives dans vos dossiers est une pièce obligatoire pour permettre aux membres de commission d'évaluer vos compétences techniques et de statuer sur la reconduction de la qualification.

Rappel : le règlement général de Qualibat est disponible sur : www.qualibat.com

Le Président de la Commission d'Examen du Territoire de Belfort
Monsieur Julien PELTIER

Qualibat



26 route de Theuley
70120 GRANDECOURT
Tél : 03.84.92.00.26
Fax : 03.84.92.00.09
poissenot@poissenottp.fr

REFERENCES DE L'ENTREPRISE

	Maître d'ouvrage	Objet	Montant (€ HT)
	SMCI / SEDIA	CITE GEROME VESOUL construction immeuble 33 lgts Le Jean Leon	165 000.00
	Commune de Savoyeux	Construction d'un préau	60 000.00
2023	SDIS HAUTE SAONE	Agrandissement caserne Lavoncourt 70120	22 000.00
	AGRI METHANE 70 AUXON	Site de méthanisation terrassements VRD	530 000.00
	GROUPE HOSPITALIER HAUTE SAONE	Reconstruction Extension EHPAD Neurey Les La Demie 70000	600 000.00
	SICAE VESOUL	Construction batiment industriel Combeaufontaine	420 000.00
	HABITAT 70	Construction de 3 logements JUSSEY	17 000.00
	O COMPLEXE Mr Paroty	Extension aménagement extérieurs bâtiment restauration et bâtiment loisirs FRANCOURT 70180	35 000.00
	HABITAT 70	Construction 4 lgts MAILLEY 70000	
	COM COM DES 4 RIVIERES	Construction micro crèche Beaujeu 70100	47 000.00
2022	COMMUNE DE PORT SUR SAONE	Réhabilitation extension du gîte étape maison des associations Port Sur Saone	29 000.00
	COM COM VAL MARNAYSIEN	Reconstruction Groupe Scolaire Lantenne Vertière	459 000.00
	BATIPRO CONCEPT	Extension bâtiment industriel CPI Corcelles Ferrières	26 000.00
	Com Com Val de Marnay	Restructuration pole scolaire Emagny terrassement vrd	50 000.00
2021	Martin Auxon	Site industriel plateforme garage parking vrd	56 000.00
	Groupe Louisot Marnay	Site industriel Gray terrassement vrd	250 000.00
	Caisse dépôt & consignation	Mise aux normes assainissement autonome plusieurs sites	35 000.00
	Département Haute Saône	Collège Jussey extension terrassement vrd	85 000.00
2020	BAY MAIRE	Construction d'une mairie terrassement vrd	40 000.00
	FIDAY GESTION SCEY SAONE	Aménagement entretien espaces travail	25 000.00
	BATIPRO CONCEPT BESANCON	Construction d'un bâtiment comptable Vesoul terrassement vrd	100 000.00
2019	GEVIGNEY LAVONCOURT FAYL LES AUTREY SDIS HAUTE SAONE / DEPARTEMENT HABITAT 70 HABITAT 70 CAISSE DEPOT & CONSIGNATION DIJON GY CENDRE COURT BAY MEMBREY FIDAY GESTION MONT LE VERNOS ROSEY EQUEVILLEY	Travaux de voirie Aménagement de Voirie Travaux de voiries Construction caserne de pompiers PORT/SAONE terrassement vrd Construction d'un lotissement 8 maisons individuelles PUSEY terrassement vrd Construction de 19 lgts SCEY /SAONE terrassement vrd Travaux de voiries en HAUTE SAONE Réfection voiries Réfection voirie Construction d'une mairie Aménagement d'un barrage Aménagement dans l'usine Travaux de voiries Travaux voiries Travaux voiries	55 000.00 23 000.00 37 000.00 150 000.00 168 000.00 215 000.00 50 000.00 60 000.00 32 000.00 40 000.00 12 000.00 20 000.00 17 000.00 17 000.00 18 000.00



26 route de Theuley
70120 GRANDECOURT
Tél : 03.84.92.00.26
Fax : 03.84.92.00.09
poissenot@poissenottp.fr

ATTESTATIONS

TRAVAUX

Attestation de travaux

Seul ce document QUALIBAT est recevable pour toute demande, extension ou révision de qualification et ne préjuge pas de son attribution.



Partie
Technique

1321

Nom de l'entreprise ayant réalisé les travaux :

SAS POISSENOT TP 70120 GRANDCOURT

Adresse : 26 rue de Thaulay

☒ Nom du Client : S.D.S. HAUTE SAONE

Si vous êtes sous-traitant, l'attestation doit être visée par l'entreprise principale mais aussi par le Maître d'ouvrage ou Maître d'œuvre d'exécution ou Contrôleur technique

Adresse : 4 rue L. R. Aubrac 70000 VESUL Mr LAPREVOTE

☐ Nom du Maître d'œuvre d'exécution : F. VIDBERG - 12 rue Salengre 70000 VESUL

Architecte, bureau d'études, ingénieurs conseils, etc.

Adresse :

☐ Nom du Contrôleur technique : SETIS

Adresse : 25460 ETUPES -

Couche à l'attention du signataire

Nom et adresse du chantier

Construction d'un centre d'impression
2A "La Tognote" RN19 70170 PORT SUR SAONE

Date de début des travaux : Oct 2019 Date de réception des travaux : Sept 2020

Description technique des travaux réalisés :

En fonction des critères techniques de la qualification demandée, indiquer les surfaces, tonnages, puissances, portées, hauteurs...

Lot 1 Terrassement, voirie, Réseaux extérieurs
secs & humides, Bassin Retention aux pluies, 3
Micro station, AEP, Aménagement extérieurs
Bordures

Montant HT du marché de l'entreprise : 149 688,02 HT

Objet et montant HT des prestations données en sous-traitance par l'entreprise :

Appréciation de la prestation : à remplir par le client (particulier ou maître d'ouvrage professionnel) ou maître d'œuvre ou bureau de contrôle

	Très bien	Bien	Passable	Médiocre
Qualité de la réalisation :	☒	☐	☐	☐
Respect des délais :	☒	☐	☐	☐
Tenue du chantier :	☒	☐	☐	☐

Commentaires du signataire : Entreprise sérieuse,
professionnelle et appliquée à réaliser les
prestations demandées dans les délais fixés.
Elle sait s'adapter aux contraintes de
chantier pour atteindre l'objectif dans un
esprit engagé et constructif

Date : 05/03/21
Nom du signataire :
Lieutenant Colonel
LAPREVOTE - TARNAY
Direction Départementale
des Services Incendie
et de secours
B.P. 40005
70001 VESUL CEDEX



Attestation de travaux

Seul ce document QUALIBAT est recevable pour toute demande, extension ou révision de qualification et ne préjuge pas de son attribution.



Partie
Technique

1321

Nom de l'entreprise ayant réalisé les travaux :

SAS POISSENOT TP 70120 GRANDECOURT



Adresse :

☐ Nom du Client : IN EXTENSIO - ZONE TECHNOLOGIA - 70000 VESUL

Si vous êtes sous-traitant, l'attestation doit être visée par l'entreprise principale mais aussi par le Maître d'ouvrage ou Maître d'œuvre d'exécution ou Contrôleur technique

Adresse : 12 Rue Victor DOLLE 70000 VESUL

☐ Nom du Maître d'œuvre d'exécution : BATIPRO CONCEPT

Architecte, bureau d'études, ingénieurs conseils, etc.

Adresse : 25770 SERRE LES SAPINS

☐ Nom du Contrôleur technique :

Adresse :

Nom et adresse du chantier : SCI HABERGIE - Zone Technologia - 70 Vesul
Construction Bâtiment industriel -

Date de début des travaux : 21/01/2020 Date de réception des travaux : Dec/2020

Description technique des travaux réalisés :

En fonction des critères techniques de la qualité, sur demande, indiquer les surfaces, imprégnés, puissances, portées, hauteurs.

lot 2 Terrassements Réseaux secs humides, drains

lot 3 Végétalisation Bercules

lot 19 Espaces verts

Montant HT du marché de l'entreprise : 107 699,00 € HT

Objet et montant HT des prestations données en sous-traitance par l'entreprise :

Appréciation de la prestation : à remplir par le client (particulier ou maître d'ouvrage professionnel) ou maître d'œuvre ou bureau de contrôle

	Très bien	Bien	Passable	Médiocre
Qualité de la réalisation :	☒	☐	☐	☐
Respect des délais :	☒	☐	☐	☐
Tenue du chantier :	☒	☐	☐	☐

Date : 05/03/21

Nom du signataire :

PESER Julien

Commentaires du signataire :

SAS BATIPRO CONCEPT

31, rue de la Gare
25770 SERRE LES SAPINS
Tél. 03 81 41 25 00 - Fax 03 81 51 80 41
www.batiproconcept.fr
SIRET 493 447 876 0009



Attestation de travaux

Attestation de la qualité des travaux réalisés par l'entreprise, en fonction des critères techniques de la qualification demandée, indiqués les surfaces, tonneaux, puissances, portées, hauteurs...



Partie
Technique

1321



Nom de l'entreprise ayant réalisé les travaux :

SAS POISSENOT TP

Adresse : 26 rue de Thauvey 70120 GRANDECOURT

☐ Nom du Client : HABITAT 70
Si vous êtes sous-traitant, l'attestation doit être visée par l'entrepreneur principal, mais aussi par le Maître d'ouvrage ou Maître d'œuvre d'exécution ou Contrôleur technique

Adresse : 26 rue Fleuriel 70000 VESOUL

☒ Nom du Maître d'œuvre d'exécution : Cabinet Architecte BERGERET Dpdy
Architecte, bureau d'études, ingénieurs conseils, etc.
Adresse : 105 rue Baron Bouvier 70000 VESOUL

☐ Nom du Contrôleur technique : Bureau Veritas
Adresse : 21 A rue Alain Savary 25000 BESANCON
Le bon à savoir : la qualification est obligatoire

Nom et adresse du chantier : Construction de 32 logements 70150 TARNAY
Tranche 1 - constructions de 9 pavillons et 23 logements collectifs

Date de début des travaux : Juillet 2013 Date de réception des travaux : Octobre 2014

Description technique des travaux réalisés :

en fonction des critères techniques de la qualification demandée, indiquer les surfaces, tonneaux, puissances, portées, hauteurs...
créations de Tars Os réseaux secs à Rivières, terrassements
parallèles en tranchée 167 NL Drainage horizontal 130 NL
drainage horizontal 200 122 NL regards siphonnés 9
canalisation 125 67 NL

Montant HT du marché de l'entreprise : 676M, 93e HT (9 pavillons)

Objet et montant HT des prestations données en sous-traitance par l'entreprise :

Appréciation de la prestation : à remplir par le client (particulier ou maître d'ouvrage professionnel) ou maître d'œuvre ou bureau de contrôle

	Très bien	Bien	Passable	Médiocre
Qualité de la réalisation :	☐	☒	☐	☐
Respect des délais :	☐	☒	☐	☐
Tenue du chantier :	☐	☒	☐	☐

Date :

Nom du signataire :
**SOCIÉTÉ D'ARCHITECTURE
BERGERET et ASSOCIÉS**
105, rue Baron Bouvier - 70000 VESOUL

Commentaires du signataire :



Attestation de travaux n°1/2

Seul ce document QUALIBAT est recevable pour toute demande, extension ou révision de qualification et ne préjuge pas de son attribution.



Partie Technique

■■■■■■■■■■



Nom de l'entreprise ayant réalisé les travaux :

SAS POISSENOT TP.

Adresse : 26 route de Thuley 70120 GRANDECOURT

X Nom du Client : SDIS

Si nous étiez sous-traitant, l'attestation doit être visée par l'entreprise principale mais aussi par le Maître d'ouvrage ou Maître d'œuvre d'exécution ou Coordinateur technique

Adresse : 4 rue Lucie & Raymond Aubrac 70000 VESUL

Nom du Maître d'œuvre d'exécution : Cabinet BERGERET Architecte Dplg

Adresse : 105 rue Baron Bouvier 70000 VESUL

Nom du Contrôleur technique : ALPES CONTROLES

Adresse : 2 bis rue Biabaout 25000 BESANCON

Nom et adresse du chantier : Construction d'un centre d'intervention sur la commune de Gy - 70700 - Rue Beauregard -

Date de début des travaux : mai 2013 Date de réception des travaux : Janvier 2014

Description technique des travaux réalisés :

en fonction des critères techniques de la qualification demandée, indiquer les surfaces, ouvrages, puissances, portées, hauteurs...
Terrassement arasage d'arbres, défrichage, décapage terre végétale 480 m², fouille en pleine terre 4000 m³, fouille entoufflée et en tubes, buse roche -

Montant HT du marché de l'entreprise : 106 565,32 € HT

Objet et montant HT des prestations données en sous-traitance par l'entreprise :

Appréciation de la prestation : à remplir par le client (particulier ou maître d'ouvrage professionnel) ou maître d'œuvre ou bureau de contrôle

Très bien

Bien

Passable

Médiocre

Date :

Qualité de la réalisation :

Respect des délais :

Tenue du chantier :

Commentaires du signataire :

Nom du signataire :
SOCIÉTÉ D'ARCHITECTURE
BERGERET et ASSOCIÉS
105, rue Baron Bouvier - 70000 VESUL



Attestation de travaux

Service des Travaux Publics - D.D. 111/112 - 113 - 114 - 115 - 116 - 117 - 118 - 119 - 120 - 121 - 122 - 123 - 124 - 125 - 126 - 127 - 128 - 129 - 130 - 131 - 132 - 133 - 134 - 135 - 136 - 137 - 138 - 139 - 140 - 141 - 142 - 143 - 144 - 145 - 146 - 147 - 148 - 149 - 150 - 151 - 152 - 153 - 154 - 155 - 156 - 157 - 158 - 159 - 160 - 161 - 162 - 163 - 164 - 165 - 166 - 167 - 168 - 169 - 170 - 171 - 172 - 173 - 174 - 175 - 176 - 177 - 178 - 179 - 180 - 181 - 182 - 183 - 184 - 185 - 186 - 187 - 188 - 189 - 190 - 191 - 192 - 193 - 194 - 195 - 196 - 197 - 198 - 199 - 200 - 201 - 202 - 203 - 204 - 205 - 206 - 207 - 208 - 209 - 210 - 211 - 212 - 213 - 214 - 215 - 216 - 217 - 218 - 219 - 220 - 221 - 222 - 223 - 224 - 225 - 226 - 227 - 228 - 229 - 230 - 231 - 232 - 233 - 234 - 235 - 236 - 237 - 238 - 239 - 240 - 241 - 242 - 243 - 244 - 245 - 246 - 247 - 248 - 249 - 250 - 251 - 252 - 253 - 254 - 255 - 256 - 257 - 258 - 259 - 260 - 261 - 262 - 263 - 264 - 265 - 266 - 267 - 268 - 269 - 270 - 271 - 272 - 273 - 274 - 275 - 276 - 277 - 278 - 279 - 280 - 281 - 282 - 283 - 284 - 285 - 286 - 287 - 288 - 289 - 290 - 291 - 292 - 293 - 294 - 295 - 296 - 297 - 298 - 299 - 300 - 301 - 302 - 303 - 304 - 305 - 306 - 307 - 308 - 309 - 310 - 311 - 312 - 313 - 314 - 315 - 316 - 317 - 318 - 319 - 320 - 321 - 322 - 323 - 324 - 325 - 326 - 327 - 328 - 329 - 330 - 331 - 332 - 333 - 334 - 335 - 336 - 337 - 338 - 339 - 340 - 341 - 342 - 343 - 344 - 345 - 346 - 347 - 348 - 349 - 350 - 351 - 352 - 353 - 354 - 355 - 356 - 357 - 358 - 359 - 360 - 361 - 362 - 363 - 364 - 365 - 366 - 367 - 368 - 369 - 370 - 371 - 372 - 373 - 374 - 375 - 376 - 377 - 378 - 379 - 380 - 381 - 382 - 383 - 384 - 385 - 386 - 387 - 388 - 389 - 390 - 391 - 392 - 393 - 394 - 395 - 396 - 397 - 398 - 399 - 400 - 401 - 402 - 403 - 404 - 405 - 406 - 407 - 408 - 409 - 410 - 411 - 412 - 413 - 414 - 415 - 416 - 417 - 418 - 419 - 420 - 421 - 422 - 423 - 424 - 425 - 426 - 427 - 428 - 429 - 430 - 431 - 432 - 433 - 434 - 435 - 436 - 437 - 438 - 439 - 440 - 441 - 442 - 443 - 444 - 445 - 446 - 447 - 448 - 449 - 450 - 451 - 452 - 453 - 454 - 455 - 456 - 457 - 458 - 459 - 460 - 461 - 462 - 463 - 464 - 465 - 466 - 467 - 468 - 469 - 470 - 471 - 472 - 473 - 474 - 475 - 476 - 477 - 478 - 479 - 480 - 481 - 482 - 483 - 484 - 485 - 486 - 487 - 488 - 489 - 490 - 491 - 492 - 493 - 494 - 495 - 496 - 497 - 498 - 499 - 500 - 501 - 502 - 503 - 504 - 505 - 506 - 507 - 508 - 509 - 510 - 511 - 512 - 513 - 514 - 515 - 516 - 517 - 518 - 519 - 520 - 521 - 522 - 523 - 524 - 525 - 526 - 527 - 528 - 529 - 530 - 531 - 532 - 533 - 534 - 535 - 536 - 537 - 538 - 539 - 540 - 541 - 542 - 543 - 544 - 545 - 546 - 547 - 548 - 549 - 550 - 551 - 552 - 553 - 554 - 555 - 556 - 557 - 558 - 559 - 560 - 561 - 562 - 563 - 564 - 565 - 566 - 567 - 568 - 569 - 570 - 571 - 572 - 573 - 574 - 575 - 576 - 577 - 578 - 579 - 580 - 581 - 582 - 583 - 584 - 585 - 586 - 587 - 588 - 589 - 590 - 591 - 592 - 593 - 594 - 595 - 596 - 597 - 598 - 599 - 600 - 601 - 602 - 603 - 604 - 605 - 606 - 607 - 608 - 609 - 610 - 611 - 612 - 613 - 614 - 615 - 616 - 617 - 618 - 619 - 620 - 621 - 622 - 623 - 624 - 625 - 626 - 627 - 628 - 629 - 630 - 631 - 632 - 633 - 634 - 635 - 636 - 637 - 638 - 639 - 640 - 641 - 642 - 643 - 644 - 645 - 646 - 647 - 648 - 649 - 650 - 651 - 652 - 653 - 654 - 655 - 656 - 657 - 658 - 659 - 660 - 661 - 662 - 663 - 664 - 665 - 666 - 667 - 668 - 669 - 670 - 671 - 672 - 673 - 674 - 675 - 676 - 677 - 678 - 679 - 680 - 681 - 682 - 683 - 684 - 685 - 686 - 687 - 688 - 689 - 690 - 691 - 692 - 693 - 694 - 695 - 696 - 697 - 698 - 699 - 700 - 701 - 702 - 703 - 704 - 705 - 706 - 707 - 708 - 709 - 710 - 711 - 712 - 713 - 714 - 715 - 716 - 717 - 718 - 719 - 720 - 721 - 722 - 723 - 724 - 725 - 726 - 727 - 728 - 729 - 730 - 731 - 732 - 733 - 734 - 735 - 736 - 737 - 738 - 739 - 740 - 741 - 742 - 743 - 744 - 745 - 746 - 747 - 748 - 749 - 750 - 751 - 752 - 753 - 754 - 755 - 756 - 757 - 758 - 759 - 760 - 761 - 762 - 763 - 764 - 765 - 766 - 767 - 768 - 769 - 770 - 771 - 772 - 773 - 774 - 775 - 776 - 777 - 778 - 779 - 780 - 781 - 782 - 783 - 784 - 785 - 786 - 787 - 788 - 789 - 790 - 791 - 792 - 793 - 794 - 795 - 796 - 797 - 798 - 799 - 800 - 801 - 802 - 803 - 804 - 805 - 806 - 807 - 808 - 809 - 810 - 811 - 812 - 813 - 814 - 815 - 816 - 817 - 818 - 819 - 820 - 821 - 822 - 823 - 824 - 825 - 826 - 827 - 828 - 829 - 830 - 831 - 832 - 833 - 834 - 835 - 836 - 837 - 838 - 839 - 840 - 841 - 842 - 843 - 844 - 845 - 846 - 847 - 848 - 849 - 850 - 851 - 852 - 853 - 854 - 855 - 856 - 857 - 858 - 859 - 860 - 861 - 862 - 863 - 864 - 865 - 866 - 867 - 868 - 869 - 870 - 871 - 872 - 873 - 874 - 875 - 876 - 877 - 878 - 879 - 880 - 881 - 882 - 883 - 884 - 885 - 886 - 887 - 888 - 889 - 890 - 891 - 892 - 893 - 894 - 895 - 896 - 897 - 898 - 899 - 900 - 901 - 902 - 903 - 904 - 905 - 906 - 907 - 908 - 909 - 910 - 911 - 912 - 913 - 914 - 915 - 916 - 917 - 918 - 919 - 920 - 921 - 922 - 923 - 924 - 925 - 926 - 927 - 928 - 929 - 930 - 931 - 932 - 933 - 934 - 935 - 936 - 937 - 938 - 939 - 940 - 941 - 942 - 943 - 944 - 945 - 946 - 947 - 948 - 949 - 950 - 951 - 952 - 953 - 954 - 955 - 956 - 957 - 958 - 959 - 960 - 961 - 962 - 963 - 964 - 965 - 966 - 967 - 968 - 969 - 970 - 971 - 972 - 973 - 974 - 975 - 976 - 977 - 978 - 979 - 980 - 981 - 982 - 983 - 984 - 985 - 986 - 987 - 988 - 989 - 990 - 991 - 992 - 993 - 994 - 995 - 996 - 997 - 998 - 999 - 1000



Partie
Technique

1322



Nom de l'entreprise ayant réalisé les travaux :

SAS POISSENOT TP

Adresse : 26 rue de Fleuley 70120 GRANDCOURT

☒ Nom du Client : S.D.I.S.
Si vous êtes sous-traitant, l'attestation doit être visée par l'entreprise principale mais aussi par le Maître d'ouvrage ou Maître d'œuvre d'exécution ou Contrôleur technique

Adresse : 4 rue Lucie Raymond Aubrac 70000 VESOUL

☐ Nom du Maître d'œuvre d'exécution : Cabinet Bergeret Architecte Dplg
Architecte, bureau d'études, ingénieurs conseils, etc.

Adresse : 105 rue Baron Bouvier 70000 VESOUL

☐ Nom du Contrôleur technique : ALPES CONTROLES

Adresse : 2 bis rue Brabant 25000 BESANCON

Cocher la case du signataire de l'attestation

Nom et adresse du chantier : Construction d'un Centre d'intervention
Commune de Gy - 70700 - Rue Beaumegard

Date de début des travaux : Mai 2013 Date de réception des travaux : Janvier 2014

Description technique des travaux réalisés :

en fonction des critères techniques de la qualification demandée, indiquer les surfaces, tonnages, puissances, portées, hauteurs...
création de tous les réseaux secs & humides, assainissement
traçages filtres, puits d'infiltration, drain
horizontal, assainissement autonome, nou collectif, fosse
toutes eaux, film étanche, graviers, géotextile, sable, canalisation

Montant HT du marché de l'entreprise : 106 585,32 euros HT

Objet et montant HT des prestations données en sous-traitance par l'entreprise :

Appréciation de la prestation : à remplir par le client (particulier ou maître d'ouvrage professionnel) ou maître d'œuvre ou bureau de contrôle

	Très bien	Bien	Passable	Médiocre
Qualité de la réalisation :	☐	☒	☐	☐
Respect des délais :	☐	☒	☐	☐
Tenue du chantier :	☐	☒	☐	☐

Date :

Nom du signataire :
SOCIÉTÉ D'ARCHITECTURE
BERGERET et ASSOCIÉS
105, rue Baron Bouvier - 70000 VESOUL

Commentaires du signataire :



Attestation de travaux

pour le chantier de référence n°2

Seul ce document QUALIBAT est recevable pour toute demande, extension ou révision de qualification et ne préjuge pas de son attribution.



1312
Partie Terrassement
Technique
■■■■■■■■■■

Nom de l'entreprise ayant réalisé les travaux :

SAS POISSENOT TP

Adresse : 26 rte de Theuley 70120 Grandecourt



☐ Nom du Client :
Si vous étiez sous-traitant, l'attestation doit être visée par le Maître d'ouvrage ou Maître d'œuvre d'exécution ou Contrôleur technique

Adresse :

☒ Nom du Maître d'œuvre d'exécution : AGENCE ROCHET BLANC GERALD
Architecte, bureau d'études, ingénieurs conseils, etc.

Adresse : 2 chemin de la Capotte 70190 LE CORDONNET

☐ Nom du Contrôleur technique :

Adresse :

Cocher la case du signataire de l'attestation

Nom et adresse du chantier : Construction d'un pôle Scolaire Bcd, Persuolaine
Salle sportive, préau, abris à E TUZ 70150

Date de début des travaux : Juin 2017 Date de réception des travaux : Octobre 2018

Description technique des travaux réalisés :

en fonction, des critères techniques de la qualification demandée, indiquer les surfaces, tonnages, puissances, portées, hauteurs...

Création des Plateformes, réseaux - Decapage 5579 m²
Terrassement fouille Pleine Tasse 3101 60 73
Evacuation 3526 m³ Cloutage fond de forme 5779 m²
granulats 01200 310 73 0188 2194 m³ 0131,5 1235 m³

Montant HT du marché de l'entreprise : 246 475,96 euro HT

Objet et montant HT des prestations données en sous-traitance par l'entreprise :

Appréciation de la prestation : à remplir par le client (particulier ou maître d'ouvrage professionnel) ou maître d'œuvre ou bureau de contrôle

	Très bien	Bien	Passable	Médiocre
Qualité de la réalisation :	☐	☒	☐	☐
Respect des délais :	☐	☒	☐	☐
Tenue du chantier :	☐	☒	☐	☐

Date : 14 Avril 2020

Nom du signataire :

Commentaires du signataire :



pour le chantier de référence n° 1
Seul ce document QUALIBAT est recevable pour toute demande,
extension ou révision de qualification et ne préjuge pas de son attribution.



1321
Partie Assaïnissement
Technique

SAS POISSENOT TP

Adresse : 26 W de Thawley 70120 GRANDCOURT



- Cocher la case du signataire de l'attestation*

Nom et adresse du chantier : Construction d'un pôle scolaire, BCD, Périscolaire,
Salle sportive, menu, abords à ETU2 70150

Date de début des travaux : juin 2017 Date de réception des travaux : Octobre 2018

en fonction des critères techniques de la qualification demandée, indiquer les surfaces, tonnages, puissances, portées, hauteurs...

Création réseaux Assainissement par tout le Pôl Préaire
 Salle sportive, Jumeau Terrameent Paville en tranchée 306 73
 Evacuation, mise en place Sable Par collage 214 73, pose
 Canalisation Assainissement Ø125 à Ø350 470 71 - grillage,
 Pose de drain, Regards divers - 246 475, 96 euro HT
 Montant HT du marché de l'entreprise :

Objet et montant HT des prestations données en sous-traitance par l'entreprise :

Appréciation de la prestation : à remplir par le client (particulier ou maître d'ouvrage professionnel) ou maître d'oeuvre ou bureau de contrôle

Très bien Bien Passable Médiocre

Date: 14 April 2020.

Qualité de la réalisation : ☐ ☒ ☐ ☐

Nom du signataire :

Respect des délais : ☐ ☒ ☐ ☐

Tenue du chantier : ☐ ☒ ☐ ☐

Commentaires du signataire :

G. ROCHET BLANC
Architecte d.p.l.g
70180 LE CORDONNET
Tél : 03 84 32 45 32
Fax : 03 84 32 42 34
Site : 06 55 087 0014
Code APE : 742 A





Technique



Adresse :

Chantier de très bonne qualité, bien réalisé.



Seul ce document QUALIBAT est recevable pour toute demande, extension ou révision de qualification et ne préjuge pas de son attribution.



1322 Aggaissemmeri Autenna

[illegible]

QUALIBAT
Qualité des Bâtiments

Attestation de travaux

pour le chantier de référence n° 1
Seul ce document QUALIBAT est recevable pour toute demande,
extension ou révision de qualification et ne préjuge pas de son attribution.



1341 Aménagement chaussée et trottoirs

Partie Technique



Nom de l'entreprise ayant réalisé les travaux :

SAS POISSENOT TP

Adresse : 26 rue de Thauloy 70120 GRANDCOURT

☒ Nom du Client ComCom Des Torts de Gy + Syndicat Intercommunal des Ecoles
Si vous étiez sous-traitant, l'attestation doit être visée par le Maître d'ouvrage ou Maître d'œuvre d'exécution ou Contrôleur technique

Adresse : Mairie de Gy 3 rue des Saules 70100 Gy Mme CLÉMENT

☐ Nom du Maître d'œuvre d'exécution : Cbt ROCHET Blanc
Architecte, bureau d'études, ingénieurs conseils, etc.

Adresse : le Cordonnet 70

☐ Nom du Contrôleur technique :

Adresse :

Cocher la case du signataire de l'attestation

Nom et adresse du chantier : Construction d'un pôle éducatif et d'un accueil
pouscopaire à Gy LOT au Terrassement VRD

Date de début des travaux : 30 juillet 2018 Date de réception des travaux : Mars 2020

Description technique des travaux réalisés :

en fonction des critères techniques de la qualification demandée, indiquer les surfaces, tonnages, puissances, portées, hauteurs...
Création d'une route Accès, Rond point, Parking, voie de Bus, Trottoirs
piéton, piste cyclable, ralentisseurs, autour du Pôle scolaire
Pose de Bordures T2-T3-P1 1900 NL Camilleaux regards grille,
faisceaux voie cyclable - Enrobés 7322 12

Montant HT du marché de l'entreprise : 439 956,74 euro HT

Objet et montant HT des prestations données en sous-traitance par l'entreprise :

Appréciation de la prestation : à remplir par le client (particulier ou maître d'ouvrage professionnel) ou maître d'œuvre ou bureau de contrôle

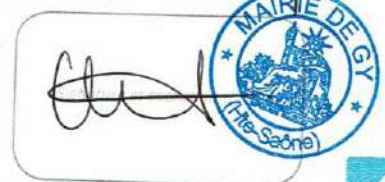
	Très bien	Bien	Passable	Médiocre
Qualité de la réalisation :	☒	☐	☐	☐
Respect des délais :	☒	☐	☐	☐
Tenue du chantier :	☒	☐	☐	☐

Date :

Nom du signataire :

CLÉMENT Chustelle,
Maire de Gy

Commentaires du signataire :



Attestation de travaux

pour le chantier de référence n°1

Seul ce document QUALIBAT est recevable pour toute demande, extension ou révision de qualification et ne préjuge pas de son attribution.



1312
Partie
Technique



Nom de l'entreprise ayant réalisé les travaux :

SAS POISSENOT TP



Adresse : 26 rue de Thauley 70120 GRANDECOURT

☒ Nom du Client : SARL GAUMET

Si vous étiez sous-traitant, l'attestation doit être visée par le Maître d'ouvrage ou Maître d'œuvre d'exécution ou Contrôleur technique

Adresse : 3 rue de la Fontaine 70500 BOUGEY

☐ Nom du Maître d'œuvre d'exécution :

Architecte, bureau d'études, ingénieurs conseils, etc.

Adresse :

☐ Nom du Contrôleur technique :

Adresse :

Cocher la case du signataire de l'attestation

Nom et adresse du chantier :

70500 BOUGEY

Date de début des travaux : Février 2018 Date de réception des travaux : Septembre 2018

Description technique des travaux réalisés :

en fonction des critères techniques de la qualification demandée, indiquer les surfaces, tonnages, puissances, portées, hauteurs...

creation d'un site de Methamisation, creation des plateformes pour
chemin d'accès, sifos, Fosses, Parkings, cours, Batiment
Terrassements 551073 + 376873 Déblais / Remblais
Empierrement Blocage + toutvenant = 440073

Montant HT du marché de l'entreprise : 113 626,40 euro HT

Objet et montant HT des prestations données en sous-traitance par l'entreprise :

Appréciation de la prestation : à remplir par le client (particulier ou maître d'ouvrage professionnel) ou maître d'œuvre ou bureau de contrôle

	Très bien	Bien	Passable	Médiocre
Qualité de la réalisation :	☒	☐	☐	☐
Respect des délais :	☐	☒	☐	☐
Tenue du chantier :	☐	☒	☐	☐

Date : 15.06.20

Nom du signataire :

Gaumont Amaury

Commentaires du signataire :

Sarl Travaux Agricoles GAUMET

3 rue de la Fontaine

70500 BOUGEY

Tél./Fax 03 84 92 00 26

Siret 517 538 450 00019



pour le chantier de référence n°2
*Seul ce document QUALIBAT est recevable pour toute demande
 extension ou révision de qualification et ne préjuge pas de son attribution.*



1321 Assouissement
Partie
Technique

SAS POISSONOT TP

Adresse : 26 rue de Thiepval 78120 GRANDECOURT



Adresse :

Adresse : 8 Rue de Paris 70100 GRAY

☐ Nom du Contrôleur technique :

Adresse :

Nom et adresse du chantier : Construction de 3 pavillons individuels + 1 Pavillon
supplémentaire - 65 avenue de la Libération 74000 GRAY lot 01

Date de début des travaux : Avril 2018 Date de réception des travaux : juillet 2019

Description technique des travaux réalisés :

en fonction des critères techniques de la qualification demandée. Indiquer les surfaces, tonnages, puissances, portées, hauteurs.

Création du réseau Assainissement Primaire et Secondaire - Travaux effectués 16973 Foré tuyaux PVC Ø8 + oléfin 100 mL + Sable + TV Ø31,5 + grillage en acier COPREC - raccordement, Traversée sous Rte départementale 23 regards -

Montant HT du marché de l'entreprise : 68 397,36 € HT

Objet et montant HT des prestations données en sous-traitance par l'entreprise :

Appréciation de la prestation : à remplir par le client (particulier ou maître d'ouvrage professionnel) ou maître d'oeuvre ou bureau de contrôle

Très bien Bien Passable Médiocre

Date: 16/04/20

Qualité de la réalisation :

Nom du signataire : L. H. DIBZ
Beckund

Respect des délais :

☒ ☐ ☐ ☐

Tenue du chantier :



Commentaires du signataire : *Entreprise Reactive*

SCOP d'Architecture
Société coopérative de production à responsabilité limitée
N° ordre Edus
BARBER-Gaëry-Lucas
Architectes DPLG
8 rue des Pâles - 70100 Gray
R.C.S. Vesoul Cote 447 805 736



pour le chantier de référence n° 1
Seul ce document QUALIBAT est recevable pour toute demande,
extension ou révision de qualification et ne préjuge pas de son attribution.



version 04 - 2019



1322 Assainissement Autonome

Partie
Technique

SAS POISSENOT TP

Adresse : 26 rte de Theuley 70120 GRANDEZOURT

Nom du Client : SCI LES VARENNES

Adresse : 1 rue des Varennes 70130 REZOGNE LES RAY

Nom du Maître d'œuvre d'exécution :

Adresse :

Nom du Contrôleur technique :

Adresse :

Assainissement non collectif. Maison secondaire
Jeuain immonable à REZOGNE LES RAY

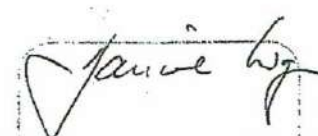
Date de début des travaux : Mai 2016 Date de réception des travaux : Mai 2016

Description technique des travaux réalisés :

Réalisation Assainissement Autonome Maison individuelle
mise en place, poses toutes eaux S173, dévations murales et
secondaires, filtre d'épandage à sable avec terre d'infiltation
air pulvérisant, regards de branchements, mise en place d'un poste de
relavage

Montant HT du marché de l'entreprise : 17 150 euros HT

Objet et montant HT des prestations données en sous-traitance par l'entreprise :

	Tres bien	Bien	Passable	Médiocre	Date :
Qualité de la réalisation :	X				
Respect des délais :	X				
Tenue du chantier :	X				
Commentaires du signataire :					Nom du signataire :
Des travaux tout à fait EXCELLENTS! Merci					pour SCI Les Varennes :
					
					+41 75 431 98 16
					dw@danielwagenich.ch

Attestation de travaux

Service d'attestation d'ouvrages réservés pour tous les métiers
Exercice de la profession de maître d'ouvrage de travaux pour tous les métiers



Partie
Technique

1324



Nom de l'entreprise ayant réalisé les travaux :

SAS POISSENOT TP

Adresse : 26 rue de Thauley 70120 GRANDECOURT

☒ Nom du Client : Habitat 70
Si vous étiez sous-traitant, l'attestation doit être visée par l'entreprise principale mais aussi par le Maître d'ouvrage ou Maître d'œuvre d'exécution ou Contrôleur technique

Adresse : 26 rue de Fleury 70000 VESUL

☐ Nom du Maître d'œuvre d'exécution : Ateliers ARCHI & DESIGN
Architecte, bureau d'études, ingénieurs conseils, etc.

Adresse : 15 rue de la Prévoyance 25000 BESANCON

☐ Nom du Contrôleur technique : APAVE

Adresse : 2 chemin de Palente 25000 BESANCON

Cocher la case du signataire de l'attestation

Nom et adresse du chantier : Construction de 10 logements individuels actifs
« Lieu dit le Village » 70360 PONTCEY 18101-A-12A Tenants VRS

Date de début des travaux : Février 2015 Date de réception des travaux : Août 2016

Description technique des travaux réalisés :

en fonction des critères techniques de la qualification demandée, indiquer les surfaces, tonnages, puissances, portées, hauteurs...

Création de tous les réseaux secs et humides pour les logements
Eau pluviale Eaux usées Eaux Potable téléphone électricité gaz
Tenancement tranchée différents profondeurs 1m, 1,50m, 2m avec
Blindage Pose du tuyau collage concréte tranchée diamante

Montant HT du marché de l'entreprise : 11 715,60 € HT

Objet et montant HT des prestations données en sous-traitance par l'entreprise :

Appréciation de la prestation : à remplir par le client (particulier ou maître d'ouvrage professionnel) ou maître d'œuvre ou bureau de contrôle

Très bien Bien Passable Médiocre

Date : 30 MAI 2017

Qualité de la réalisation :

☐ ☒ ☐ ☐

Nom du signataire :

Respect des délais :

☐ ☒ ☐ ☐

Tenue du chantier :

☐ ☒ ☐ ☐

Emmanuel CHARBERET
Responsable Développement

Commentaires du signataire :



Habitat 70

26, rue de Fleury - BP 70309
70000 VESUL CEDEX



Attestation de travaux

Seul ce document QUALIBAT est recevable pour toute demande d'extension, de révision de qualification et ne préjuge pas de son attribution.



Partie
Technique

1544



Nom de l'entreprise ayant réalisé les travaux :

SAS POISSENOT TP.

Adresse : 26 rue de Fleury 70120 GRANDECOURT

☒ Nom du Client : Habitat 70

Si vous étiez sous-traitant, l'attestation doit être visée par l'entreprise principale mais aussi par le Maître d'ouvrage ou Maître d'œuvre d'exécution ou Contrôleur technique

Adresse : 26 rue de Fleury 70000 VESOUL

☐ Nom du Maître d'œuvre d'exécution : Atelier ARCHIT & DESIGN

Architecte, bureau d'études, ingénieurs conseils, etc.

Adresse : 15 rue de la Prévoyance 25000 BESANCON

☐ Nom du Contrôleur technique : A.P.A.V.E 2 chemin Palente

Adresse : 25000 BESANCON

Cocher la case du signataire de l'attestation

Nom et adresse du chantier : Construction de 10 logements individuels
Locatifs lieu dit le village 70360 PONTCEY 6701A-12A

Date de début des travaux : Février 2015 Date de réception des travaux : Août 2016

Description technique des travaux réalisés :

en fonction des critères techniques de la qualification demandée, indiquer les surfaces, tonnages, puissances, portées, hauteurs.

Amenagements de chaussée & trottoirs. Préparation bordure T1 155 ml
Bordure T2 15 ml bordure P1 115 ml Courbeau CC1 25 ml
eurobes trottoirs cours accès voirie bordure fourniture et pose de l'usure
de seulement 15 et 11 ml

Montant HT du marché de l'entreprise : M 215,60€ HT

Objet et montant HT des prestations données en sous-traitance par l'entreprise :

Appréciation de la prestation : à remplir par le client (particulier ou maître d'ouvrage professionnel) ou maître d'œuvre ou bureau de contrôle

Très bien Bien Passable Médiocre

Date : 08/03/21

Qualité de la réalisation :

☐ ☒ ☐ ☐

Nom du signataire :

Respect des délais :

☐ ☒ ☐ ☐

Sylvain BRAND
Responsable
Développement

Tenue du chantier :

☐ ☒ ☐ ☐

Commentaires du signataire :



Habitat 70

26 rue de Fleury - BP 70309
70000 VESOUL CEDEX



Attestation de travaux

Seul le relevé par un OUVRIER qualifié peut servir de base à l'attribution d'un prix forfaitaire ou à la qualification d'un maître d'ouvrage.



Partie
Technique

1342

Nom de l'entreprise ayant réalisé les travaux :

SAS POISSENOT TP

Adresse : 26 rte de Thauley 70120 GRANDECOURT

☐ Nom du Client : HABITAT 70 26 RUE FLEURIER 70006 VESOUL Cede
Si vous êtes sous-traitant, l'attestation doit être visée par l'entreprise principale mais aussi par le Maître d'ouvrage ou Maître d'œuvre d'exécution ou Contrôleur technique

Adresse : 26 rue de Fleuriel 70000 VESOUL

☒ Nom du Maître d'œuvre d'exécution : BRANDON ARCHITECTURE

Architecte, bureau d'études, ingénieurs conseils, etc.

Adresse : 13 rue Devosge 21000 DIJON

☐ Nom du Contrôleur technique : DEKRA BESANCON

Adresse : 10 rue de Libérie 25480 ECOLE VALENTIN

Cochez la case du signe de votre entreprise



Nom et adresse du chantier : Construction de 18 logements Collectif localitif - rue
Blaise Pascal 70000 VESOUL - LOT 01 - A 1/2 à Terrassement VMD

Date de début des travaux : Janvier 2015 Date de réception des travaux : Juillet 2016

Description technique des travaux réalisés :

en fonction des critères techniques de la qualification demandée, indiquer les surfaces, connexes, puissances, portées, hauteurs...

Terrasses primitives, pose de dalles granitiques 50x50 sur plate-forme
en tout venant compacté, posées sur forme en sable béton
suivant plans et étude par les zones de terrasses primitives des
logements des Bâtiments A 3 et C au niveau RDC 57,172 au total

Montant HT du marché de l'entreprise : 74 305,50 euros HT

Objet et montant HT des prestations données en sous-traitance par l'entreprise :

Appréciation de la prestation : à remplir par le client (particulier ou maître d'ouvrage professionnel) ou maître d'œuvre ou bureau de contrôle

Très bien Bien Passable Médiocre

Date : 08/03/21

Qualité de la réalisation : ☐ ☒ ☐ ☐

Respect des délais : ☐ ☒ ☐ ☐

Tenue du chantier : ☐ ☒ ☐ ☐

Nom du signataire :
Sylvain BRAND
Responsable
Développement

Commentaires du signataire :



Attestation de travaux

Sauvegarde de l'habitat 70, des professionnels pour une meilleure
réalisation des travaux de qualification et de maîtrise des coûts de construction.



Partie
Technique

1541

Nom de l'entreprise ayant réalisé les travaux :

SAS POISSENOT TP

Adresse : 26 rue de Thaupey 70120 GRANDECOURT



☐ Nom du Client : HABITAT 70

Si vous étiez sous-traitant, l'attestation doit être visée par l'entreprise principale mais aussi par le Maître d'ouvrage ou Maître d'œuvre d'exécution ou Contrôleur technique

Adresse : 26 rue de Fleuriot 70000 VESOUL

☒ Nom du Maître d'œuvre d'exécution : BRANDON ARCHITECTURE

Architecte, bureau d'études, ingénieurs conseils, etc.

Adresse : 13 Rue Demoge 21000 DIJON

☐ Nom du Contrôleur technique : DEKRA BESANCON

Adresse : 10 rue de Liénée 25480 ECOLE VALENTIN

Cocher la case du signataire de l'entreprise

Nom et adresse du chantier :

Construction de 18 logements collectifs locatifs
Rue Blaise Pascal 70000 VESOUL - LOT B1A 1/2A Terrassement

Date de début des travaux : Janvier 2015 Date de réception des travaux : juillet 2016

Description technique des travaux réalisés :

en fonction des critères techniques de la qualification demandée, indiquer les surfaces, tonnages, puissances, portées, hauteurs...

voiries et aménagements extérieurs, bordure T1 236 m², bordures
surbaissées accès PMR, bordures P1 sur espaces verts 27 m²,
Bateau PAR ACCÈS sur trottoir, revêtement enrobés Gironi 65 m²
voiries enrobés 762 m²

Montant HT du marché de l'entreprise : 78 305,50 euros HT

Objet et montant HT des prestations données en sous-traitance par l'entreprise :

Appréciation de la prestation : à remplir par le client (particulier ou maître d'ouvrage professionnel) ou maître d'œuvre ou bureau de contrôle

	Très bien	Bien	Passable	Médiocre
Qualité de la réalisation :	☐	☒	☐	☐
Respect des délais :	☐	☒	☐	☐
Tenue du chantier :	☐	☒	☐	☐

Date : 08/03/21

Nom du signataire :

Commentaires du signataire :

Sylvain BRAND
Responsable
Développement



Attestation de travaux

Seul ce document QUALIBAT est recevable pour toute demande d'extension ou révision de qualification et ne préjuge pas de son attribution.



Partie
Technique

1321

Nom de l'entreprise ayant réalisé les travaux :

SAS POISSENOT TP

Adresse : 26 rue de Thénley 70120 GRANDECOURT

☒ Nom du Client : Habitat 70
Si vous étiez sous-traitant, l'attestation doit être visée par l'entreprise principale mais aussi par le Maître d'ouvrage ou Maître d'œuvre d'exécution ou Contrôleur technique

Adresse : 26 rue de Fleuriel 70000 VESOUL

☐ Nom du Maître d'œuvre d'exécution : Ateliers ARCHIT & DESIGN

Adresse : 15 rue de la Préviance 25000 BESANCON

☐ Nom du Contrôleur technique : APAVE

Adresse : 2 chemin de Palente 25000 BESANCON

Nom et adresse du chantier : Construction de 10 logements individuels locatifs
« lieu dir. le village » 70360 PONTREY BT 01-A-12A Terrassement VRD

Date de début des travaux : Février 2015 Date de réception des travaux : Août 2016

Description technique des travaux réalisés :

en fonction des critères techniques de la qualification demandée, indiquer les surfaces, tonnages, nuisances, portées, hauteurs...
Création de tous les réseaux secs et humides pour les logements
Eau pluviale Eaux usées Eaux Potable Téléphone Electricité gaz
Terrassement tranchée différentes Profondeurs 1m, 1,50m, 2m et avec
Blindage Pose du tuyau collage coque tranchée diamante

Montant HT du marché de l'entreprise : 11 715,60 € HT

Objet et montant HT des prestations données en sous-traitance par l'entreprise :

Appréciation de la prestation : à remplir par le client (particulier ou maître d'ouvrage professionnel) ou maître d'œuvre ou bureau de contrôle

	Très bien	Bien	Passable	Médiocre
Qualité de la réalisation :	☐	☒	☐	☐
Respect des délais :	☐	☒	☐	☐
Tenue du chantier :	☐	☒	☐	☐

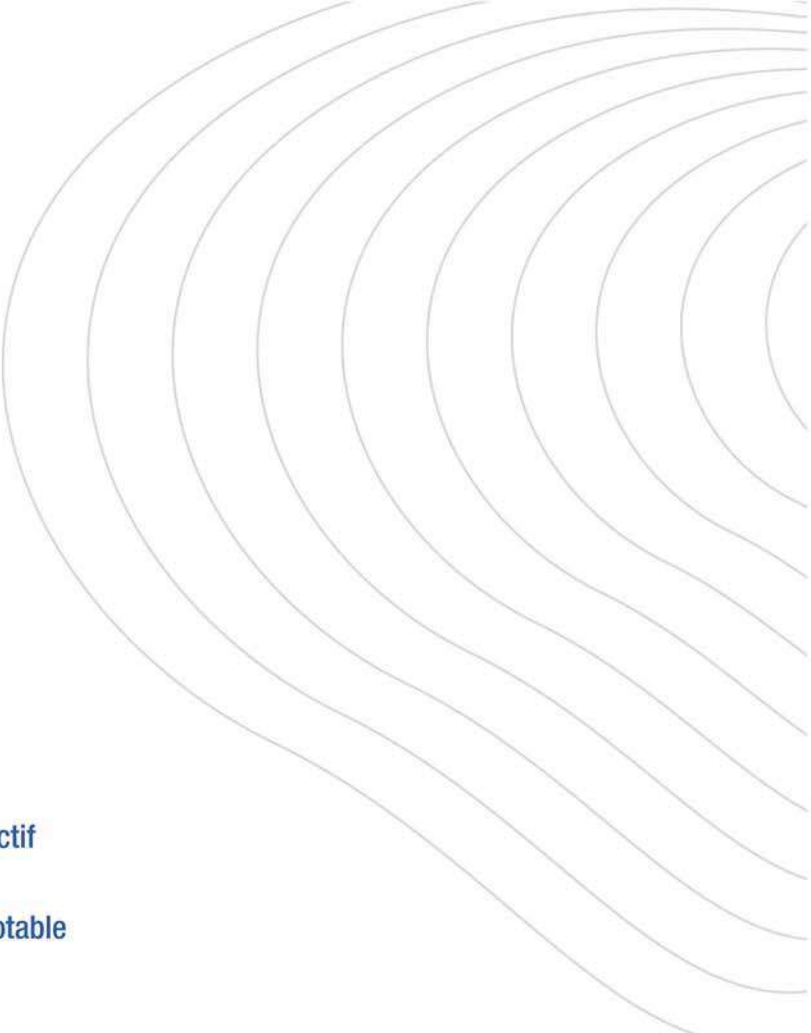
Date : 08/03/17

Nom du signataire :

Sylvain BRAND
Responsable
Développement

Commentaires du signataire :



- 
-  Énergies renouvelables
 -  Aménagement et environnement
 -  Déchets, Diagnostics de pollution
 -  Carrières, Installations classées
 -  Milieu naturel
 -  Hydrogéologie
 -  Eaux superficielles
 -  Assainissement collectif et non collectif
 -  Maîtrise d'œuvre et réseaux d'eau potable



Sciences Environnement

Agence de Clermont-Ferrand
5 bis allée des roseaux
63200 Riom
Tél. +33 (0)4 73 38 84 73
Fax +33 (0)3 81 80 01 08
clermont-ferrand@sciences-environnement.fr

Agence de Besançon et Siège social
6 boulevard Diderot
25000 Besançon
Tél. +33 (0)3 81 53 02 60
Fax +33 (0)3 81 80 01 08
besancon@sciences-environnement.fr

Agence d'Auxerre
12 rue du stade
89290 Vincelles
Tél. +33 (0)9 67 29 27 28
Fax +33 (0)3 81 80 01 08
auxerre@sciences-environnement.fr

www.sciences-environnement.fr